



NOTICE TECHNIQUE INTERARMÉES MATÉRIELS

NTIM
SCA-8340-0010

DECEMBRE 2025
V2

TENTE 55M² AVEC OUVERTURE LATÉRALES

Utilisation : Tous lieux.

Annule et remplace tous les documents antérieurs

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La tente 55 m² est destinée à des usages multiples et peut abriter 20 personnes.
Elle se présente en façade (pignon) sous forme d'un demi-octogone inscrit dans un demi-cercle.
Elle a une base rectangulaire (longueur 10600 mm, largeur 5300 mm, hauteur au centre 2700 mm).
Deux tentes peuvent être connectées en H par l'intermédiaire de leurs ouvertures latérales et d'un élément de connexion latérale.

Chaque tente peut être connectée longitudinalement avec deux autres tentes par l'intermédiaire de deux éléments de jonction.

La tente 55 m² comporte :

- ✓ Une armature métallique constituée de tubes en aluminium, assemblés par emboîtement sur des croisillons et des semelles ;
- ✓ Un entoilage avec 2 murs relevables et 2 ouvertures latérales ;
- ✓ Un vélum avec 2 murs relevables et 2 ouvertures latérales ;
- ✓ Un tapis de sol ;
- ✓ Un lot d'accessoires nécessaires au montage.

SOMMAIRE

Article	Feuillet
<i>Données logistiques</i>	<i>2 à 4</i>
<i>Matières premières & demi-produits</i>	<i>5 à 11</i>
<i>Spécifications techniques</i>	<i>12 à 19</i>
<i>Marquage et conditionnement</i>	<i>20 à 22</i>
<i>Documentation</i>	<i>23</i>
<i>Liste des annexes</i>	<i>24</i>
<i>Validation</i>	<i>25</i>
<i>Annexes</i>	<i>39 annexes</i>

DONNÉES LOGISTIQUES

RAG : 1006465
NGI : 0931010000036
RA : 9249

RAD	NNO
8340SH0000511	8340 14 524 3147
DESIGNATION LONGUE (appellation générique) TENTE 55 M2 - LOT1/3 ARMATURE	
DESIGNATION LONGUE ART. DETAIL TENTE 55 M2 - LOT1/3 ARMATURE	DESIGNATION COURTE (ne devant pas excéder 40 caractères) TENTE 55 M2LOT1/3 ARMAT

RAG : 1006466
NGI : 0931020000029
RA : 9250

RAD	NNO
8340SH0000512	8340 14 524 3148
DESIGNATION LONGUE (appellation générique) TENTE 55 M2 - LOT2/3 CAISACCES	
DESIGNATION LONGUE ART. DETAIL TENTE 55 M2 - LOT2/3 CAISACCES	DESIGNATION COURTE (ne devant pas excéder 40 caractères) TENTE 55 M2LOT2/3 CAISACCES

RAG : 1006463
NGI : 0931110000063
RA : 9252

RAD	NNO
8340SH0000505	8340 14 555 0975
DESIGNATION LONGUE (appellation générique) TENTE 55 M2 - TOILEXTOUVLATERALE	
DESIGNATION LONGUE ART. DETAIL TENTE 55 M2 - TOILEXTOUVLATERALE	DESIGNATION COURTE (ne devant pas excéder 40 caractères) TENTE 55 M2 TOILEXTOUVLATER

FPIM SCA-8340-0010
Tente 55m2 avec ouvertures latérales

Feuillet n° 3/25

Edition DECEMBRE 2025
V2

DONNÉES LOGISTIQUES

RAG : 1006464
NGI : 0931120000056
RA : 9248

RAD	NNO
8340SH0000506	8340 14 555 0977
DESIGNATION LONGUE (appellation générique) TENTE 55 M2 - VELUM OUVLATERALE	
DESIGNATION LONGUE ART. DETAIL TENTE 55 M2 - VELUM OUVLATERALE	DESIGNATION COURTE (ne devant pas excéder 40 caractères) TENTE 55 M2 VELUM OUVLATER

RAG : 1006469
NGI : 0931050000008
RA : 9255

RAD	NNO
8340SH0000508	8340 14 524 3157
DESIGNATION LONGUE (appellation générique) TENTE 55 M2 - TAPIS SOL	
DESIGNATION LONGUE ART. DETAIL TENTE 55 M2 - TAPIS SOL	DESIGNATION COURTE (ne devant pas excéder 40 caractères) TENTE 55 M2 TAPIS SOL

RAG : 1013102
NGI : 0790800000019
RA : 2134

RAD	NNO
8340SH0034425	8340 14 589 0844
DESIGNATION LONGUE (appellation générique) TENTE 55 M2 - HOUSSE VELUM OUVERTURE LATERALE	
DESIGNATION LONGUE ART. DETAIL TENTE 55 M2 - HOUSSE VELUM OUVERTURE LATERALE	DESIGNATION COURTE (ne devant pas excéder 40 caractères) TENTE 55 M2 HOUSSE VELUM OUVERTURE LAT.

FPIM SCA-8340-0010
Tente 55m2 avec ouvertures latérales

Feuillet n° 4/25

Edition DECEMBRE 2025
V2

DONNÉES LOGISTIQUES

RAG : 1013161
NGI : 0790830000095
RA : 4061

RAD	NNO
8340SH0034426	8340 14 589 0841
DESIGNATION LONGUE (appellation générique) TENTE 55 M2 - TOILE EXTERIEURE OUVERTURE LATERALE SEULE	
DESIGNATION LONGUE ART. DETAIL TENTE 55 M2 - TOILE EXTERIEURE OUVERTURE LATERALE SEULE	DESIGNATION COURTE (ne devant pas excéder 40 caractères) TENTE 55 M2 TOILE EXT OUVERT LAT SEULE

RAG : 1013104
NGI : 0790820000005
RA : 2138

RAD	NNO
8340SH0034427	8340 14 589 0843
DESIGNATION LONGUE (appellation générique) TENTE 55 M2 - VELUM OUVERTURE LATERALE SEUL	
DESIGNATION LONGUE ART. DETAIL TENTE 55 M2 - VELUM OUVERTURE LATERALE SEUL	DESIGNATION COURTE (ne devant pas excéder 40 caractères) TENTE 55 M2 TOILE EXT OUVERT LAT SEULE

RAG : 1013104
NGI : 0790820000005
RA : 2138

RAD	NNO
8340SH0034478	8340 14 589 0843
DESIGNATION LONGUE (appellation générique) TENTE 55 M2 - HOUSSE TOILE EXTERIEURE OUVERTURE LATERALE	
DESIGNATION LONGUE ART. DETAIL TENTE 55 M2 - HOUSSE TOILE EXTERIEURE OUVERTURE LATERALE	DESIGNATION COURTE (ne devant pas excéder 40 caractères) TENTE 55 M2 HOUSSE TOILE EXTR OUV LAT

MATIÈRES PREMIÈRES ET DEMI-PRODUITS

Armature métallique

Désignation	Caractéristiques et/ou documents de référence	Utilisation
Ossature	Tube en alliage d'aluminium	Ossature tubulaire
	- diamètre : 40 mm - épaisseur : 2 mm - longueur : 1900 mm	
Pièces moulées	Alliage d'aluminium	Croisillons et semelles
	Ressort de verrouillage à ergots de diamètre 8 mm en acier inoxydable Bonne qualité du commerce	Equipement des branches de croisillons et semelles
	Bouchon en plastique dur, résistant à l'abrasion	Equipement des branches de croisillons et semelles d'extrémités
	Fil rond en acier Ø 6 mm	Esses de croisillons d'extrémités
	Fil rond en acier Ø 4 mm	Esses de croisillons intermédiaires

Textiles

NOTA : Toutes les parties textiles sont de couleur « VERT OTAN » sauf si précisé dans le tableau suivant.

Désignation	Caractéristiques et/ou documents de référence	Utilisation
Toiles de fond	Toile polyester-coton traitée 3I	Tissu de fond de l'entoilage extérieur et de l'élément de jonction
	- caractéristiques définies en feuillet 6	Tissu de fond des sacs et fourreau
	- caractéristiques définies en feuillet 7	Tissu de fond du « velum »
Tulle moustiquaire	Toile synthétique (polyester ou polyamide) revêtue de polychlorure de vinyle double face 190/700	Tissu de fond de la toile à pourrir
	- caractéristiques définies en feuillet 7	Tissu de fond du tapis de sol
Tulle moustiquaire	- caractéristiques définies en feuillet 8	Fenêtres de l'entoilage extérieur
		Fenêtres du velum
Toile translucide	- caractéristiques définies en feuillet 8	Fenêtre de l'entoilage extérieur
Bande auto-agrippant	Largeur : 25 mm (lisière de chaque côté) Résistance à l'usure : 5000 cycles minimum Teinte : blanche	Fixation des câbles électriques au faîtage du velum
	Largeur : 50 mm (lisière de chaque côté) Résistance à l'usure : 5000 cycles minimum Teinte : verte	Volet intérieur des fenêtres du vélum
		Fixation de l'élément de connexion aux portes latérales de l'entoilage extérieur

MATIÈRES PREMIÈRES ET DEMI-PRODUITS

Désignation	Caractéristiques et/ou documents de référence	Utilisation
Sangles Généralités	Sangles polyester plates ou tubulaires suivant les fiches d'identification n° S 8.58 et S 8.61 de la spécification technique applicable aux sangles, rubans textiles et élastiques et fermetures auto-agrippante - GEM HT.	
Sangles	Sangle polyester, plate de 30 mm	Renfort intérieur de fixation des olives plastiques (ouverture du pignon de l'entoilage extérieur), Fixation des dés-étriers, Tension de bas de murs, Fixation des toiles sur l'ossature, Renfort de fixation de bavette sur le muret de la toile à pourrir.
	Sangle polyester, plate de 50 mm	Renforts de bavette
	Sangle polyester, plate de 50 mm - teinte : blanche	Gaines de vélum
	Sangle polyester, plate de 40 mm	Poignée de tirage
	Sangle polyester, tubulaire de 50 mm	Renfort pour fourreau de l'armature
Rubans	Ruban polyester de 20 mm - teinte : blanche	Embrasses et attaches des olives plastique du vélum
	Ruban polyester de 25 mm - teinte : blanche	Encadrement fenêtre du vélum
	Ruban polyester de 30 mm	Encadrement fenêtre de l'entoilage
	Ruban polyester de 30 mm -teinte blanche	Assemblage toit, murs et pignon du vélum
Fils	Teinte : vert armée	Toile de fond verte
	Teinte : claire	Toile de fond claire
Tresses	Tresse polyamide - diamètre : 3 mm - diamètre : 5 mm - diamètre : 8 mm	Equipement de l'entoilage extérieur, des sacs, haubans et cordeau d'alignement
Cordage	Cordage en polypropylène de 6 mm	Ralingue de bavette
Sandow	- diamètre : 6 mm - résistance à la rupture sous charge : ≥ 70 kg - allongement : environ 100%	Tension de bavette d'extrémité après mise en place de l'élément de jonction Tension des pignons de l'entoilage extérieur

MATIÈRES PREMIÈRES ET DEMI-PRODUITS

A) Toile pour entoilage extérieur et sacs (traitée 3I)

Largeur minimale d'un lé (lisières comprises)	140 cm
Matières	52% de coton – 48% polyester
Masse surfacique (NF EN 12127)	≤ 500 g/m ²
Armure	<i>RipStop</i>
Résistance à la traction (NF EN 13934-1) - Chaîne - Trame	140 daN 120 daN
Résistance minimale au déchirement (NF EN 13937-1) - Chaîne - Trame	3,2 daN 1,7 daN
Coloris	Vert OTAN
Solidité des teintures (NF EN 105.B02 indices minimaux) - A la lumière artificielle - A l'action des intempéries - Au frottement (dégorgement sur coton) : ○ à sec ○ humide	6 6 3 3
APPRETS Variation dimensionnelle au trempage à l'eau à 20°C (% maxi) - Chaîne - Trame Teneur en apprêts solubles	± 2 ± 1 5% maximum
Hydrofugation (résistance à la pénétration de l'eau – hauteur d'eau en mm) - A l'état de livraison - Après pliage - Après trempage	700 650 650
Comportement au feu - A l'état de livraison - Après trempage à l'eau	Classe B ou M2 Classe B ou M2
Résistance à l'attaque aux micro-organismes - A l'état de livraison - Essai de permanence : ○ Après trempage à l'eau (20°C) ○ Chaleur sèche : 70°C ± 2°C	Essai d'ensemencement mixte (indice maximal : 1)

MATIÈRES PREMIÈRES ET DEMI-PRODUITS

B) Toile pour « vélum »

Matière	100% polyester
Masse surfacique (NF EN 12127)	≤ 220 g/m ²
Armure	toile
Force minimale de rupture par traction (NF EN 13934-1) - Chaîne - Trame	90 daN 90 daN
Résistance minimale au déchirement (NF EN 13937-1) - Chaîne - Trame	3 daN 3 daN
Classement au feu - A l'état de livraison - Après trempage à l'eau	Classe B ou M2 Classe B ou M2
Teinte	beige
Résistance à l'attaque des micro-organismes	Imputrescible par nature

C) Toile pour « toile à pourrir »

Largeur minimale d'un lé (lisières comprises)	140 cm
Matières - Toile - Enduction double face	100 % polyester ou équivalent 100% PVC ou équivalent
Masse surfacique (NF EN 12127)	≤ 750 g/m ²
Armure	toile
Force minimale de rupture par traction (NF EN 1421) - Chaîne - Trame	270 daN 240 daN
Résistance minimale au déchirement (NF EN 4674-2 – méthode au mouton pendulaire) - Chaîne - Trame	10 daN 10 daN
Mode de teinture	Dans la masse
Hydrofugation (Résistance à la pénétration de l'eau – sous une pression de 1 bar pendant 3 minutes) - A l'état de livraison - Après pliage à la chaleur (24 heures à 65°C) - Après pliage au froid (24 heures à -30°C) - Après hydrolyse (30 jours à 70°C et 95 % d'humidité) - Après trempage à l'eau	Satisfaisant Satisfaisant Satisfaisant Satisfaisant Satisfaisant
Comportement au feu - A l'état de livraison - Après trempage à l'eau - Après hydrolyse (30 jours à 70°C et 95 % d'humidité) - Après pliage à la chaleur (24 heures à 65°C) - Après pliage au froid (24 heures à -30°C)	Classe B ou M2 Classe B ou M2 Classe B ou M2 Classe B ou M2 Classe B ou M2
Résistance à l'attaque des micro-organismes	Imputrescible par nature

MATIÈRES PREMIÈRES ET DEMI-PRODUITS

D) Tulle moustiquaire

Matière	Toile 100% Polyester
Masse surfacique (NF EN 12127)	300 g/m ² environ
Force minimale de rupture par traction (NF EN 13934-1) - Chaîne - Trame	80 daN 60 daN
Teinte	claire

A) Toile translucide pour volet « transparent »

Matière	Toile 100% Polyester
Armure	carré
Masse surfacique (NF EN 12127)	500 g/m ² environ
Force minimale de rupture par traction (NF EN 1421) - Chaîne - Trame	70 daN 65 daN
Résistance minimale au déchirement (NF EN 4674-2 - méthode au mouton pendulaire) - Chaîne - Trame	20 daN 20 daN
Classement au feu	Classe B ou M2

ACCESSOIRES PLASTIQUES

Désignation	Caractéristiques et/ou documents de référence	Utilisation
Olives plastiques	- longueur maximum : 50 mm - diamètre maximum : 14 mm	
	- teinte : vert armée ou noire	Equipement entoilage extérieur
	- teinte blanche	Equipement vélum
Fermetures à glissières	- matière synthétique verte, ruban polyester vert - largeur de glissière : 14 mm - longueur : 2000 mm - curseur à double tirette	Ouverture des murs extérieurs Ouverture porte latérale entoilage extérieur
	- matière synthétique blanche, ruban polyester blanc - largeur de glissière : 8,5 mm - longueur : 1980 mm - curseur à double tirettes	Ouverture des murs du vélum Ouverture porte latérale velum

MATIÈRES PREMIÈRES ET DEMI-PRODUITS

ACCESSOIRES

Toutes les accessoires ou parties métalliques reçoivent un vernis vert OTAN. Ils satisfont aux essais de corrosion en atmosphères artificielles (essais aux brouillards salins selon norme ISO 9227 - période d'exposition de 144 heures).

Désignation	Caractéristiques et/ou documents de référence	Utilisation
Dés-étrier	Dés-étrier 32x28x4 – 4,5 mm	Équipement entoilage extérieur Équipement vélum
Boucles	Boucle à coulisse 32x18x35 mm, 3,2x2 mm, à barrette, sans rouleau	Équipement des sacs et fourreau
	Boucle à décrochage instantané de 31x21 mm (partie femelle) et de 31x14 mm (partie mâle)	Équipement entoilage extérieur E Équipement vélum
Anneaux ronds	Anneau rond, en fil soudé, de diamètre intérieur 36 mm	Équipement de sandow de tension du pignon de l'entoilage extérieur
Œillets	Œillets à griffes, foncé mat : 21 x 11 mm	Sac pour élément de jonction
	Œillets ronds nervurés avec rondelles nervurées mat : 35 x 19 mm	Bavette entoilage extérieur
	Œillets soudés HF : 23x11,5 mm	Toile à pourrir et tapis de sol Sacs en croix pour entoilage extérieur, vélum et tapis de sol
Fiches et piquets - Fiches - Piquets - Piquets à ancre	Fer rond de 10 mm traité anticorrosion et teinté vert	Fixation au sol de la toile à pourrir du vélum et du tapis de sol
	Fer rond de 14 mm traité anticorrosion et teinté vert	Fixation au sol des semelles et des sandows de tension de l'entoilage Fixation de l'entoilage extérieur et de l'élément de jonction
	Tige en fer rond de 10 mm traité anticorrosion et teinté vert Hélice en fer plat ou en tôle, de même nature -épaisseur : 3 mm	Fixation au sol des haubans
Hauban équipé : - Tendeur - Mousqueton - Tourillon	Fil acier rond de Ø 6 mm, traité anticorrosion	
	Traité anticorrosion	

MATIÈRES PREMIÈRES ET DEMI-PRODUITS

Désignation	Caractéristiques et/ou documents de référence	Utilisation
Câble avec tendeur à lanterne et manchon - Câble - Manchon - Tendeur	De bonne qualité du commerce - en acier galvanisé - enrobé de matière plastique transparente - diamètre câble nu : 1,7 mm - résistance à la rupture : 196 daN minimum - pour câble de 2 mm - en alliage d'aluminium - 1 œil sur crochet - en acier galvanisé calibre : 6 mm - longueur fermé : 133 mm - longueur ouvert : 200 mm - longueur de cage : 88 mm - charge de rupture : 230 daN minimum	Fixation et tension du velum
Tôle raidisseur	En alliage d'aluminium - longueur : 750 mm - largeur : 50 mm - épaisseur : 4 mm -longueur : 750 mm -développement avant pliage à 135° / 130 mm -épaisseur : 1,5 mm	Fixation et tension du velum Raidisseur plat pour élément de jonction Raidisseur de faîtière pour élément de jonction
Quincaillerie - Esses - Crochets	De bonne qualité du commerce Traité anticorrosion	Équipement du sandow de tension de la bavette Fixation des câbles de tension du vélum sur l'armature
Câble d'écartement	En acier galvanisé Diamètre du câble : 2 mm	
Caisse à accessoires équipée	Matière première : inoxydable par nature ou par traitement Equipements (poignées, charnières, etc.) : inoxydable par nature ou par traitement	

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Armature métallique (cf. plan en annexe 1)

Certains termes techniques définissent les différentes parties de l'armature et reviennent fréquemment dans les pages qui suivent.

Ces termes sont : une ferme, un tube de faîtage, un tube de sablière, les rampants.

- Une ferme est constituée d'éléments assemblés en demi-octogone et comprend :
 - ✓ 2 semelles,
 - ✓ 2 poteaux,
 - ✓ 2 arbalétriers,
 - ✓ 3 croisillons.
- Deux fermes sont réunies entre elles par un tube de faîtage, deux tubes de sablières et deux rampants.

Tubes d'ossature (cf. plan en annexe 2)

L'ossature est constituée de tubes assemblés par emboîtement sur des croisillons et des semelles.

Un trou est percé à chaque extrémité des tubes. Ces trous pratiqués sur un même axe et diamétralement opposés au cordon de soudure du tube, permettent le passage des ergots d'immobilisation des différentes pièces moulées (croisillons et semelles).

Croisillons et semelles

Chaque branche possède un système de ressort avec ergot (cf. plan en annexe 2) pour immobiliser les tubes d'ossature au montage.

a) Croisillons

On distingue deux types de croisillons :

- Les croisillons d'extrémité à trois branches (cf. plan en annexe 3) ;
Les orifices de la face sans branche des éléments d'extrémité sont obturés totalement par un bouchon plastique emmanché en force.
- Les croisillons intermédiaires à quatre branches (cf. plan en annexe 4).

Les branches inclinées sont reliées par un raidisseur. Le trou de Ø 10 mm percé dans le raidisseur est destiné à recevoir un crochet en forme d'esse (cf. plan en annexe 5).

Les crochets servent :

- à la fixation des câbles de tension du vélum pour les éléments d'extrémité ;
- de support aux câbles précités.

b) Semelles

On distingue deux types de semelles:

- Les semelles d'extrémité constituées de deux branches (cf. plan en annexe 6) ;
Les orifices de la face sans branche des éléments d'extrémité sont obturés totalement par un bouchon plastique emmanché en force.
Les semelles d'extrémité sont de deux modèles. Elles se distinguent par la position, à droite ou à gauche de la branche horizontale par rapport à la branche inclinée (exemple : semelle d'extrémité droite - cf. plan en annexe 6).
- Les semelles intermédiaires constituées de trois branches (cf. plan en annexe 7).

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Entoilage (cf. plan en annexe 8)

L'ensemble est constitué de lés en toile cousus transversalement par double piqûre (écartement aiguilles de 16 à 18 mm). Il possède des renforts intérieurs (doublage en toile de fond) protégeant les parties en contact avec l'armature métallique. Sur ces renforts, des sangles de 30 mm de large avec dé-étriers (cf. plan en annexe 9) permettent d'immobiliser l'entoilage sur l'ossature. Les sangles sont cousues de façon à se trouver positionnées au milieu de chaque poteau, arbalétrier, sablière et faîtage (sauf ouvertures latérales).

La tension du toit et des murs est obtenue par dix sangles (deux par mur) contournant les tubes rampants en leur milieu (cf. plan en annexe 10) et cousues intérieurement au bas des murs sur des renforts triangulaires en toile de fond. Elles sont équipées de boucles à décrochage instantané ou similaire.

Toit

a) Dé-étrier d'haubanage (cf. plan en annexe 12)

Des sangles équipées de dé-étrier, prévu pour le haubanage de la tente, sont cousues sur le dessus du toit dans chacun des angles des sablières (cf. plans en annexes 11 et 12).

b) Poignées de tirage

Elles sont fixées aux extrémités de la faîtière et des sablières de chaque pignon (cf. plan en annexe 8).

c) Bavette (cf. plan en annexe 13)

Les deux pentes du toit et les deux murs comportent à chaque extrémité une bavette en toile de fond pour recevoir l'élément de jonction et protéger les fermetures à glissières des intempéries.

La bavette possède une ralingue en polypropylène de 6 mm de diamètre conformément au plan de l'annexe 13, coupe E-E.

Au niveau de chaque bas des murs, une bande de toile à pourrir est cousue selon le plan en annexe 13, coupe F-F. Cette bande reçoit une sangle de 50 mm de large. Sa hauteur est de 340 mm.

Sur l'ourlet sont positionnés (cf. plan en annexe 13) :

- extérieurement, des ensembles composés d'une olive et d'une embrasse (drisse de Ø 3 mm). Ils permettent de maintenir la bavette plaquée sur l'entoilage lors du non-emploi de l'élément de jonction.
- des œilletons de 21 x 11 mm destinés à recevoir les sandows de tension servant à relier les bavettes de toiture de deux tentes aboutées.

Des sandows d'une longueur utile de 250 mm (cf. plan en annexe 28) sont fixés par une extrémité sur le côté de la bavette (pignon, vue de face) et équipées à l'autre extrémité d'esses (cf. plan en annexe 12). La tension du sandow est obtenue par les esses qui se placent dans les œilletons sertis sur la bavette de la tente opposée lorsque deux tentes sont aboutées.

Murs (cf. plans en annexes 11 à 14)

Les extrémités de chaque mur sont équipées d'une fermeture à glissières, de 1900 mm de longueur utile, placée verticalement le long du poteau de ferme de chaque pignon. Elles permettent de libérer les murs et d'en autoriser le relevage.

Chaque mur relevé est maintenu enroulé grâce à six olives et embrasses (drisse de Ø 5mm) (cf. plan en annexe 11). Les olives sont posées extérieurement sur le dessus du toit à l'aplomb des sablières. Elles correspondent à six embrasses de 500 mm de longueur utile, fixées en opposition sur les renforts de sablières de la face interne. Chaque mur possède une porte (ouverture) latérale de 2,04m x 1.85m utiles. L'ouverture est réalisée par 2 fermetures à glissières. Celles-ci sont protégées de la pluie, lorsque la porte est fermée par un système de bavette de recouvrement d'étanchéité des fermetures à glissières.

Lorsque la porte est ouverte, des systèmes assurent le maintien de la toile sur les tubes encadrant la porte. Un système permet le maintien de la porte en position haute du même type que le système de relevage des murs. Une fois en position haute, la porte n'entraîne pas de risque d'accumulation d'eau. L'étanchéité à la pluie et au vent est garantie lorsque la connexion est effectuée. Une bande auto agrippant (côté crochet) est fixée sur tout le pourtour extérieur de la porte latérale permettant l'accrochage de l'élément de connexion.

La confection est réalisée conformément aux plans en annexes n°37 et 38.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Fenêtres (cf. plan en annexe 15)

Chaque mur possède cinq fenêtres munies :

- d'un grillage "moustiquaire" ;
- d'un volet translucide relevable ;
- d'un volet d'occultation relevable.

Chaque fenêtre est confectionnée conformément au plan en annexe 15, et de plus :

- le pourtour de la grille moustiquaire est renforcé par un ruban de 30 mm de large, piqué sur ses bords. Ce ruban forme ainsi l'encadrement intérieur de la fenêtre.
- 3 embrasses (drisse de Ø 3 mm) servent à la fermeture des volets (passage des boucles dans les olives placées sur l'extérieur) et sont posées sur deux épaisseurs minimum avec points d'arrêt.
- les volets translucides et d'occultation sont ourlés intérieurement, sur les 3 côtés, sur 40 mm environ.

Pignons (cf. plans en annexes 16-17)

Chaque pignon est confectionné conformément aux plans en annexes 16 et 17. La fermeture est assurée par deux rangées olives et embrasses (drisses de Ø 3 mm). Ces dernières sont posées sur des sangles (cf. plan en annexe 17).

Chaque côté de pignon est relevable grâce à un jeu de 2 embrasses (drisse de Ø 5 mm, de 70 cm et 135 cm de longueurs utiles) et des olives positionnées en arête de toiture lors de l'assemblage du pignon du toit et des murs.

Chaque moitié de pignon est équipée d'une fenêtre (cf. plan en annexe 18).

L'assemblage de chaque moitié de pignon avec le mur est réalisé conformément au plan en annexe 14.

Quatre sangles de 30 mm sont placées sur les remplis (côté extérieur) de la base de chaque pignon (cf. plan en annexe 16). Chaque sangle fixée en double épaisseur par piqure en rectangle et croix, enchape un dé-étrier de 32 x 28 mm destiné à recevoir le sandow de tension d'une longueur utile de 500 mm. Chaque sandow est fixé par une extrémité sur le dé-étrier. L'autre extrémité des sandows est équipée d'un anneau rond.

Toile à pourrir

Le pourtour de la tente est prolongé à sa base par une bande de toile à pourrir de même qualité que le tapis de sol. Cette bande, d'une largeur totale de 900 mm avant confection, est fixée comme indiqué sur le plan en annexe 14 coupe H-H. Elle constitue un muret de 340 mm au mur et de 320 mm au pignon. Elle se prolonge par la bande de pose des œillets de 35x19, servant à la fixation de la tente au sol. Cette bande est constituée par trois épaisseurs de tissu d'une largeur de 50 mm, fixée par deux coutures parallèles espacées de 40 mm. La toile à pourrir se termine par une largeur de 400 mm environ.

La répartition des œillets est donnée aux plans en annexes 11 pour les murs et 16 pour les pignons.

Les murets comportent des renforts verticaux au niveau des coutures d'assemblage des bavettes. Ces renforts sont réalisés en sangles de 30 mm, fixées intérieurement.

Vélum (cf. plans en annexes 19 et 20)

Ses dimensions principales coïncident avec les dimensions intérieures de la tente elle-même et comprend :

- les murs relevables (avec cinq fenêtres munies de volets d'occultation intérieurs) ;
- les deux pignons percés chacun de deux fenêtres munies de volets d'occultation intérieurs s'ouvrant par le milieu.

L'ensemble est assemblé à la machine deux aiguilles.

Pour assurer une bonne tenue du vélum, un ruban blanc de 30 mm de large est posé extérieurement sur la couture d'assemblage des murs et du toit avec les pignons. La base du vélum est rempliée.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le vélum comporte, sur ses arêtes de faîtage et de sablière, des gaines réalisées en sangle blanche et fixées extérieurement. Au droit de chaque ferme et au niveau des croisillons intermédiaires de l'armature, les gaines sont interrompues sur 110 mm. Chaque longueur de sangle est piquée cordon. Dans chacune des gaines passe un câble métallique enrobé de plastique avec son tendeur à lanterne (cf. plan en annexe 21). Les crochets doivent être indémontables.

L'immobilisation du vélum sur l'armature est assurée par des ensembles de sangles de 300 mm de longueur utile et d'un jeu de dé-étriers (cf. plan en annexe 19). Un ensemble sangle/jeu de dé-étrier est cousu sur le vélum en correspondance de chaque moitié de poteau ou d'arbalétrier.

La tension des murs est obtenue par dix sangles (sur chaque mur) contournant les tubes rampants (position selon le plan en annexe 19) et cousues comme indiqué sur le plan en annexe 22 coupe M-M. Elles sont équipées de boucles à décrochage instantané ou similaire.

Toit

Des fentes rectangulaires bordées de ruban polyester sont pratiquées au faîtage du toit (cf. plans en annexes 19 et 22).

Ces orifices sont prévus pour le passage des supports de hublot d'éclairage.

Le câble d'alimentation électrique est fixé au faîtage par une série de bandes auto-agrippantes.

La partie "crochets" est piquée cordon sur le faîtage.

La partie "poils" est surpiquée sur une largeur de la partie "crochets" (cf. plan en annexe 23).

Murs

Chaque mur comporte cinq fenêtres (cf. plan en annexe 24) placées en correspondance avec les fenêtres de l'entoilage extérieur.

Chaque fenêtre est munie d'un grillage "moustiquaire" et d'un volet d'occultation relevable.

Les bords de l'ouverture sont rempliés extérieurement. Le grillage "moustiquaire" est fixé à l'extérieur du mur. Son pourtour préalablement remplié est renforcé par un ruban de 25 mm de large, piqué sur ses bords. Ce ruban forme l'encadrement extérieur de l'ouverture.

L'ouverture reçoit un volet relevable en toile identique à celle du vélum, disposé intérieurement. Ce volet est fixé au mur par son bord supérieur. Cette fixation est réalisée par deux piqures parallèles. Les bords libres du volet sont rempliés sur 40 mm environ. Le volet est maintenu fermé au moyen d'une bande auto agrippante posée sur ses trois côtés libres. La partie "poils" est cousue sur les trois côtés de l'ouverture avec un débordement de 85 mm environ en partie supérieure. La partie "crochets" est piquée cordon sur les bords libres du volet.

Le volet d'occultation peut être maintenu relevé (enroulé) vers le haut par la partie "crochets" de la bande auto agrippante en se fixant sur la partie "poils" débordante au-dessus du volet (cf. plan en annexe 24) et par une olive avec embrasse.

Les extrémités de chaque mur sont équipées de fermetures à glissières placées verticalement le long du poteau de chaque pignon et correspondant aux fermetures à glissières de l'entoilage extérieur. Ces fermetures permettent de libérer les murs et d'en autoriser le levage.

Chaque mur est maintenu relevé à l'aide d'embrasses et d'olives montées sur ruban. Ces ensembles sont disposés comme indiqué au plan en annexe 19.

Deux embrasses en ruban blanc, régulièrement réparties, sont insérées dans la couture reliant le demi pignon et le mur, pour maintenir en place le demi pignon dans le cas où le mur est relevé (cf. plan en annexe 20).

Les murs possèdent une ouverture latérale (sur chaque grand côté), de la largeur de la travée centrale de la tente (1900 mm), afin de permettre la communication entre deux tentes (au centre) lorsque celles-ci sont juxtaposées. L'ouverture est réalisée par 2 fermetures à glissières. Un système permet le maintien de la porte en position haute. La bonne tension du mur vélum est assurée quel que soit la configuration (porte fermée ou ouverte).

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Pignons (cf. plan en annexe 20)

Au milieu de chaque pignon est ménagée une ouverture identique à celle de l'entoilage, avec un double recouvrement de 280 mm. Ces pignons ouvrant peuvent être maintenus relevés (enroulés) par l'intermédiaire de deux olives posées à l'intérieur sur l'arête de toiture. Ces olives sont positionnées en correspondance à des embrasses fixées extérieurement.

Chaque partie du pignon est équipée d'une fenêtre de conception identique à celle des murs (cf. plan en annexe 25).

Chaque partie gauche des pignons, en les regardant de l'intérieur est dotée d'un dispositif permettant :

- l'accrochage sur l'ossature (arbalétrier du pignon) d'un boîtier de commande électrique (orifice de passage du crochet - cf. plan en annexe 23) ;
- la fixation d'un câble électrique à l'arête de toiture intérieure (faîtière).

Orifice pour le boîtier de commande électrique

Cette ouverture est bordée sur trois côtés par la partie "poils" d'une bande auto-agrippante. Un volet, sur lequel est fixé la partie "crochets" permet d'occulter cet orifice. Ce volet est assemblé au pignon par une double piqure réalisée à sa partie supérieure. Le positionnement et les dimensions de cette ouverture sont indiqués sur le plan en annexe 20 complété par le plan en annexe 23.

Fixation du câble électrique

Le mode de fixation utilisé est identique à celui pratiqué au faîtage (cf. plan en annexe 23). L'emplacement de chaque fixation est indiqué sur le plan en annexe 20.

Toile à pourrir

Tout le pourtour du vélum reçoit une toile à pourrir. Celle-ci est fixée sur l'ourlet de la base du vélum par une couture deux aiguilles. Elle se compose d'un muret, d'une bande de pose des œillets (répartition comme indiqué sur les plans en annexes 19 et 20) servant à la fixation au sol du vélum et d'une largeur destinée à se rabattre sur le sol (plans en annexes 19 et 22, coupe M-M).

La toile à pourrir est interrompue :

- au niveau de chaque fermeture à glissières des murs ;
- à l'ouverture de chaque pignon.

Tapis de sol (cf. plan en annexe 26)

Il est rempli sur 60 mm sur son pourtour et soudé par haute fréquence.

Dix œillets sont positionnés comme indiqué sur le plan en annexe 26.

Élément de jonction (cf. plan en annexe 27)

Il est réalisé à partir d'un rectangle de toile (même tissu que l'entoilage extérieur) et ourlé sur son pourtour comme indiqué sur le plan en annexe 27. Chaque bas de mur est prolongé par une bande de toile à pourrir (cf. plan en annexe 27, coupe Q-Q). Elle constitue un muret de 340 mm qui se prolonge par la bande de pose d'un œillet destiné à la fixation de l'élément de jonction au sol.

Sur la surface ourlée sont réalisées des gaines dans lesquelles sont placés des raidisseurs métalliques (cf. plan en annexe 27 coupe Q-Q). Leur répartition est la suivante :

- au centre de la longueur est inséré le raidisseur. Cet élément est destiné à constituer la faîtière de l'élément de jonction ;
- de part et d'autre de la faîtière sont placés des raidisseurs plats répartis comme indiqué au plan de l'annexe 27.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

A chaque extrémité, au-dessus du renfort plat le plus bas, une sangle avec un dé-étrier est fixée selon le plan en annexe 27 détail 1 pour la fixation de la cordelette de traction.

Lorsque les tentes doivent être aboutées, elles sont montées face à face, à environ 400 mm l'une de l'autre. Après mise en place de l'élément de jonction, les bavettes sont reliées entre elles par l'intermédiaire de crochets et sandows (cf. plan en 28).

L'élément de jonction peut être maintenu relevé (enroulé) sur ses cotés à l'aide d'une embrasse de 450 mm (drisse de Ø 5 mm), placée à l'opposée d'une olive posée extérieurement (cf. plan en annexe 27). Cet ensemble est cousu sur un renfort (sangle).

Lot d'accessoires et d'outillage

Fiche et piquet (réalisés selon plan en annexe 29)

Piquet à ancre (réalisé selon plan en annexe 30)

Hauban équipé (réalisé selon plan en annexe 30)

Tendeur

Une des extrémités est terminée par un anneau fermé. L'autre se termine par un boudin de 4 à 5 spires déporté sur un côté de la tige et dont l'axe est parallèle à celle-ci.

Mousquetons

Ils sont équipés chacun d'un tourillon en acier dont l'anneau d'émerillon est soudé à son extrémité.

Outillage

Massette carré

Pince pied de biche

Elle possède à une extrémité une mâchoire d'ouverture suffisante pour l'arrachement des piquets.

Cordeau d'alignement

Le cordeau d'alignement est une drisse de 5 mm de diamètre et d'une longueur totale de 10m. Il est destiné à l'alignement des semelles entre elles sur un même côté (semelles d'une tente ou de deux tentes lorsque celles-ci sont aboutées) avant leur fixation au sol.

Câble d'écartement équipé (cf. plan en annexe 31)

Le câble d'écartement équipé sert de gabarit au montage de l'armature, après alignement et fixation des semelles sur un même côté. Il est réalisé comme indiqué sur le plan en annexe 31.

La partie crochet est positionnée sur le tube rampant d'une des semelles fixées au sol, et la partie en U sert à déterminer le bon écartement du tube rampant opposé.

Nécessaire de conditionnement

Fourreau pour l'armature (cf. plan en annexe 32)

Le fourreau est confectionné comme indiqué sur le plan en annexe 32.

Quatre poignées de transport (de 220 mm de long) sont réalisées en sangle de 40 mm de large. Ces sangles ceinturent le fourreau. Chaque poignée est renforcée par une couture en rectangle et en croix.

Un passant en sangle de 30 mm et une sangle en assure la fermeture.

Sac en croix pour l'entoilage (cf. plan en annexe 33)

L'entoilage est conditionné dans un sac réalisé conformément au plan en annexe 33.

Le sac comporte quatre poignées confectionnées en cordeau de 8 mm de diamètre passé dans des œillets de 21 x 11 mm. Ces œillets sont posés sur une triple épaisseur de tissu de fond de 100 mm de large fixée intérieurement.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le sac est fermé autour de son contenu par :

- deux cordaux de 5 mm de diamètre et deux boucles opposées piquées sur les triangles de renfort ;
- deux cordaux de 5 mm de diamètre et deux boucles opposées positionnées sur la largeur des branches intermédiaires ;
- deux sangles de 30 mm de large et de 500 mm de longueur utile posées sur la largeur de la branche principale. Ces sangles sont en correspondance à deux boucles à coulisse enchapées sur la face extérieure à 485 mm du bord opposé.

Sacs pour le vélum et le tapis de sol

Confectionnés conformément aux plans en annexes 34 et 35.

Sac pour éléments de jonction

Confectionné conformément au plan en annexe 36.

Sac à piquets Ø 14mm (2 piquets)

Confectionné pour contenir les 2 piquets de l'élément de jonction.

Caisse pour accessoires et outillage de la tente

Son volume intérieur assure le stockage des accessoires définis dans la partie *marquage et conditionnement* (cf. feuillet 21). Son taux de remplissage est supérieur ou égale à 75%.

Sa masse est inférieure ou égale à 30% de la masse totale du contenu.

Elle comporte 4 poignées de transport (2 sur chacun des grands côtés) permettant la manutention par 2 personnes. L'utilisation du bois est prohibée.

Elle doit être empilable sur une hauteur minimale de 2 m.

Elle doit pouvoir être manutentionnée par chariot élévateur et transpalette.

Elle est équipée d'un couvercle doté de grenouillères mécaniques de fermeture, assurant l'étanchéité à la pluie.

Palette

La palette est conforme à la norme citée dans le tableau des documents applicables.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Partie métallique

Les tubes d'ossature sont d'un seul tenant (raboutage interdit).

Les arêtes coupantes et angles vifs sont prohibés dans toutes les parties accessibles ainsi que les saillies, barbes et bavures provenant notamment des opérations de moulage, perçage, découpage, etc.

Les cordons de soudure des piquets et des fiches doivent être réguliers, bien pénétrés et s'étendre également sur les deux parties soudées.

Partie textile

Si la laize utilisée ne permet pas la coupe de chaque pièce en un seul morceau, une couture double aiguille est tolérée.

Toutes les extrémités des piqûres sont solidement arrêtées par retour machine de 20 à 30 mm ou suivant le cas par un chevauchement de même importance (coutures en rectangle, en croix, etc.).

Les renforts en tissu de fond, les gaines de passage des câbles du vélum, les cordeaux et les drisses de tension doivent être d'une seule longueur.

Les extrémités des cordeaux et des drisses doivent présenter une bonne résistance à l'effilochage, à l'humidité et à l'écrasement.

Après confection, les surfaces de toiles ne doivent pas comporter de trous d'aiguille provenant de piqûres effectuées par erreur, déplacées ou utilisées comme gabarit. Le diamètre des aiguilles utilisées doit être convenablement choisi pour éviter tout risque de suintement par les coutures.

Les vélums sont livrés avec les câbles de tension passés dans les gaines.

Les divers éléments (entoilage, vélum, tapis de sol, élément de jonction) sont livrés pliés convenablement dans leur fourreau, sac de colisage, prévus pour le transport et le stockage.

MARQUAGE ET CONDITIONNEMENT

Marquage des articles en toile

Chaque article en toile (entoilage, vélum, tapis de sol et élément de jonction) reçoit une marque d'origine (tampon ou étiquette cousue, ...) de 190 x 100 mm environ (marge de 10mm).

Elle est apposée :

- intérieurement, sur un pignon en bas et à droite pour l'entoilage ;
- extérieurement, sur un pignon en bas et à gauche pour le vélum ;
- dans un angle, sur l'endroit du tapis de sol ;
- dans un angle intérieur de la base (au-dessus de la toile à pourrir) de l'élément de jonction.

SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES CENTRE INTERARMÉES DU SOUTIEN « ÉQUIPEMENTS COMMISSARIAT »	
Désignation :	
RAD :	
NNO :	
Fabricant :	
Année de fabrication :	
N° série :	

Marquage d'identification des housses de colisage

Chaque article en toile est conditionné dans un sac de transport, en tissu de fond, confectionné tel que mentionné dans la partie description générale.

Les sacs portent, selon le modèle, le marquage d'identification suivant :

SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES CENTRE INTERARMÉES DU SOUTIEN « ÉQUIPEMENTS COMMISSARIAT »	
Désignation :	
RAD :	
NNO :	
Fabricant :	
Année de fabrication :	
N° série :	
Dimensions (cm) :	<i>L x l x h (hors tout) de la housse avec son contenu</i>
Masse (kg) :	<i>Masse totale du colis (contenant et contenu)</i>

Nota : le N° de série figurant sur les sacs de transport est en corrélation avec celui de article.

MARQUAGE ET CONDITIONNEMENT

Marquage d'identification des caisses de transport/stockage

La caisse à accessoires est munie d'une plaquette en métal inoxydable sertie sur la face externe d'un des petits côtés. Cette plaquette comporte les inscriptions suivantes :

SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES CENTRE INTERARMÉES DU SOUTIEN « ÉQUIPEMENTS COMMISSARIAT »	
Désignation :	
RAD :	
NNO :	
Fabricant :	
Année de fabrication :	
N° série :	
Dimensions (cm) :	<i>L x l x h, hors tout, de la caisse</i>
Masse (kg) :	<i>Masse totale de la caisse pleine (contenant et contenu)</i>

Conditionnement

Les différents éléments sont conditionnés comme ci-après :

Désignation et répartition	Nb de pièces	Mode	Encombrement emballage (mm)
OSSATURE MÉTALLIQUE - tube, dural, Ø 40 mm	1 49	Fourreau	2200 x 480 x 230
ACCESSOIRES POUR LA TENTE - croisillon d'extrémité - croisillon intermédiaire - semelle d'extrémité droite - semelle d'extrémité gauche - semelle intermédiaire - hauban de 4500mm équipé - piquet Ø 14 mm - fiche Ø 10 mm - masse - pied de biche - cordeau d'alignement - piquet à ancre - câble d'écartement équipé - notice de montage et de pliage et la tente	1 6 12 2 2 8 12 70 16 1 1 1 12 2 2	Caisse	1050 x 380 x 600

Désignation et répartition	Nb de pièces	Mode	Encombrement emballage (mm)
ENTOILAGE	1	Sac en croix	1100 x 750 x 500
TAPIS DE SOL	1	Sac en croix	770 x 450 x 240
- sac	1		
- fiche Ø10 mm L= 200mm	10		
VÉLUM équipé de 3 câbles avec tendeur	1	sac	1100 x 750 x 500
ÉLÉMENT DE JONCTION	1	sac	900 x 220 x 100
- piquets Ø14 mm L = 360mm	2		
- drisse	1		
- notice de montage	2		

DOCUMENTATION

Chaque tente est livrée avec une documentation technique utilisateur (DTU) complète, en langue française, au format A4 et en couleur.

Cette documentation est insérée dans une pochette à documentation étanche en plastique transparent.

Elle est suffisamment explicite et détaillée afin de permettre aux utilisateurs d'assurer la mise en œuvre et l'entretien du premier niveau ;

La documentation technique utilisateur, dont le modèle de la première de couverture est donné en annexe 39 est composée de 6 parties :

Chapitre 1 - Généralités

- 1.1 Générale et caractéristiques dimensionnelles.
- 1.2 Principe.
- 1.3 Précautions.

Chapitre 2 - Guide technique/manuel d'installation

- 2.1 Tente 55 m² avec ouvertures latérales.
 - 2.1.1 Inventaire de la tente 55 m² avec ouvertures latérales.
 - 2.1.2 Tente 55 m² avec ouvertures latérales.
 - 2.1.5 Colisage de la tente 55 m² avec ouvertures latérales.

Chapitre 3 - Entretien et réparation

- 3.1 Nettoyage des toiles de tente.

Chapitre 4 – Catalogue illustré

- 4.1 Tente 55 m² avec ouvertures latérales.
 - 4.1.1 Tente 55 m² avec ouvertures latérales

Chapitre 5 – Liste des pièces de rechange

Chapitre 6 – Caractéristiques des toiles utilisées

- 6.1 Caractéristiques de l'entoilage.
- 6.3 Caractéristiques du vélum.

Cette documentation est rendue imputrescible et sa reliure doit être très robuste.

LISTE DES ANNEXES

Les annexes, référencés dans le texte et joints à cette notice, sont les suivants :

- Annexe n° 1 : Plan armature métallique ;
- Annexe n° 2 : Plan poteau - ossature
- Annexe n° 3 : Plan croisillon d'extrémité
- Annexe n° 4 : Plan croisillon intermédiaire
- Annexe n° 5 : Plan crochet pour croisillon (extrémité et intermédiaire)
- Annexe n° 6 : Plan semelle d'extrémité de droite
- Annexe n° 7 : Plan semelle intermédiaire
- Annexe n° 8 : Plan entoilage extérieur - vue d'ensemble montée
- Annexe n° 9 : Plan système de fixation de l'entoilage extérieur su la faîtière
- Annexe n° 10 : Plan système de tension du bas de mur de l'entoilage (détail)
- Annexe n° 11 : Plan toit et mur de l'entoilage extérieur
- Annexe n° 12 : Plan détail de la pose des dé-étriers d'haubanage
- Annexe n° 13 : Plan demi-extrémité équipée de bavette
- Annexe n° 14 : Plan détails du système d'ouverture des murs
- Annexe n° 15 : Plan fenêtre mur
- Annexe n° 16 : Plan pignon entoilage extérieur
- Annexe n° 17 : Plan système de fermeture pignon
- Annexe n° 18 : Plan fenêtre pignon
- Annexe n° 19 : Plan toit et mur du vélum (vue intérieure)
- Annexe n° 20 : Plan pignon vélum (vue intérieure)
- Annexe n° 21 : Plan tendeur à lanterne
- Annexe n° 22 : Plan système de tension du bas du mur de vélum - Fente éclairage
- Annexe n° 23 : Plan détail de fixation du câble et du boîtier électrique
- Annexe n° 24 : Plan fenêtre mur vélum
- Annexe n° 25 : Plan fenêtre pignon vélum
- Annexe n° 26 : Plan tapis de sol
- Annexe n° 27 : Plan élément de jonction
- Annexe n° 28 : Plan détail de la mise en place des sandows
- Annexe n° 29 : Plan fiche et piquets
- Annexe n° 30 : Plan hauban équipé et piquet à ancre
- Annexe n° 31 : Plan câble d'écartement
- Annexe n° 32 : Plan fourreau pour armature
- Annexe n° 33 : Plan sac en croix pour entoilage extérieur
- Annexe n° 34 : Plan sac en croix pour vélum
- Annexe n° 35 : Plan sac pour tapis de sol
- Annexe n° 36 : Plan sacs pour piquets et pour élément de jonction
- Annexe n° 37 : Plan vue générale avec ouverture latérale
- Annexe n° 38 : Plan détail de confection ouverture latérale
- Annexe n° 39 : Première de couverture DTU

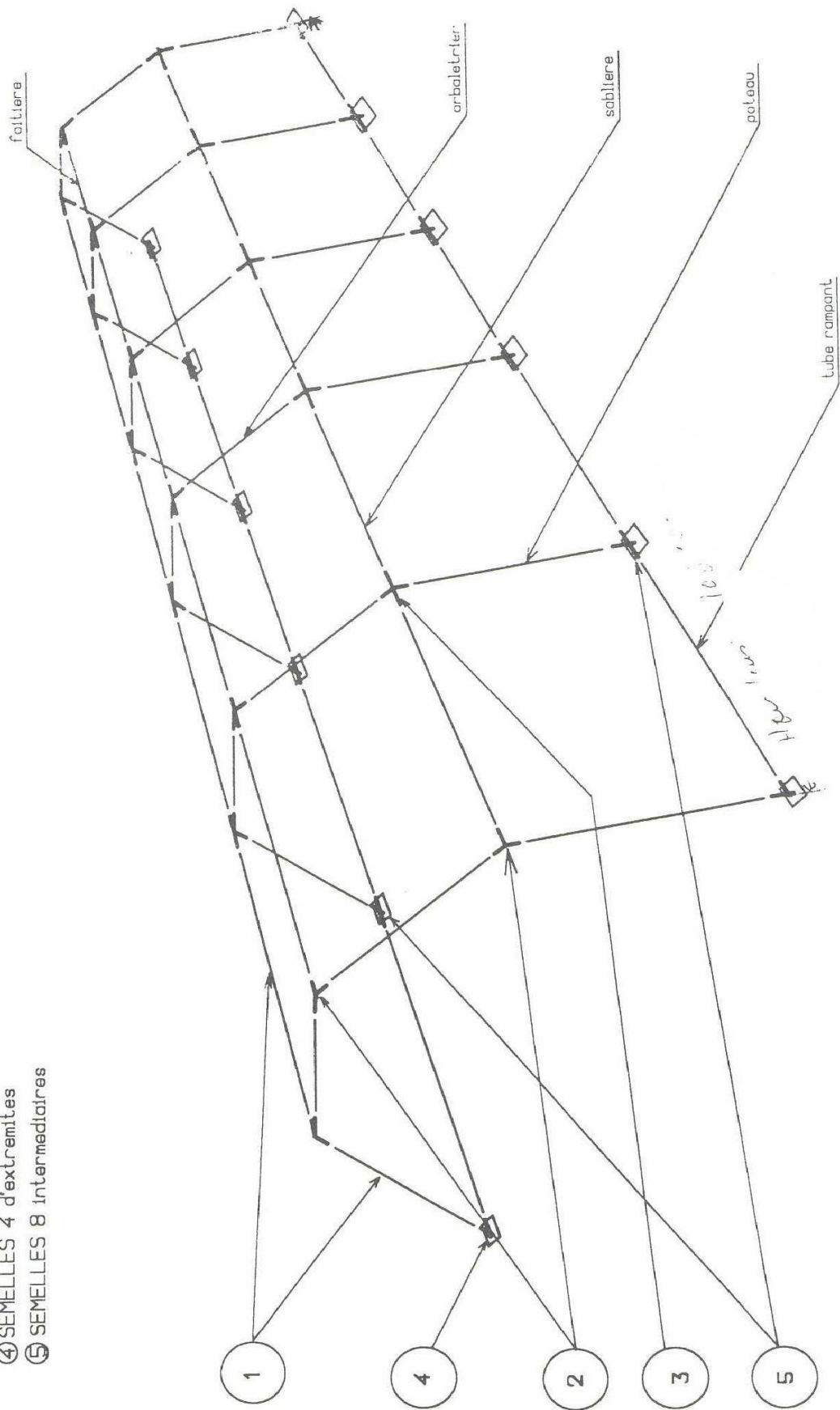
VALIDATION

Grade, nom, prénom	Fonction ¹	Date	Signature
Le commissaire général de 2^{ème} classe Renaud DUTT	Directeur du CIEC	11/12/2025	ORIGINAL SIGNÉ

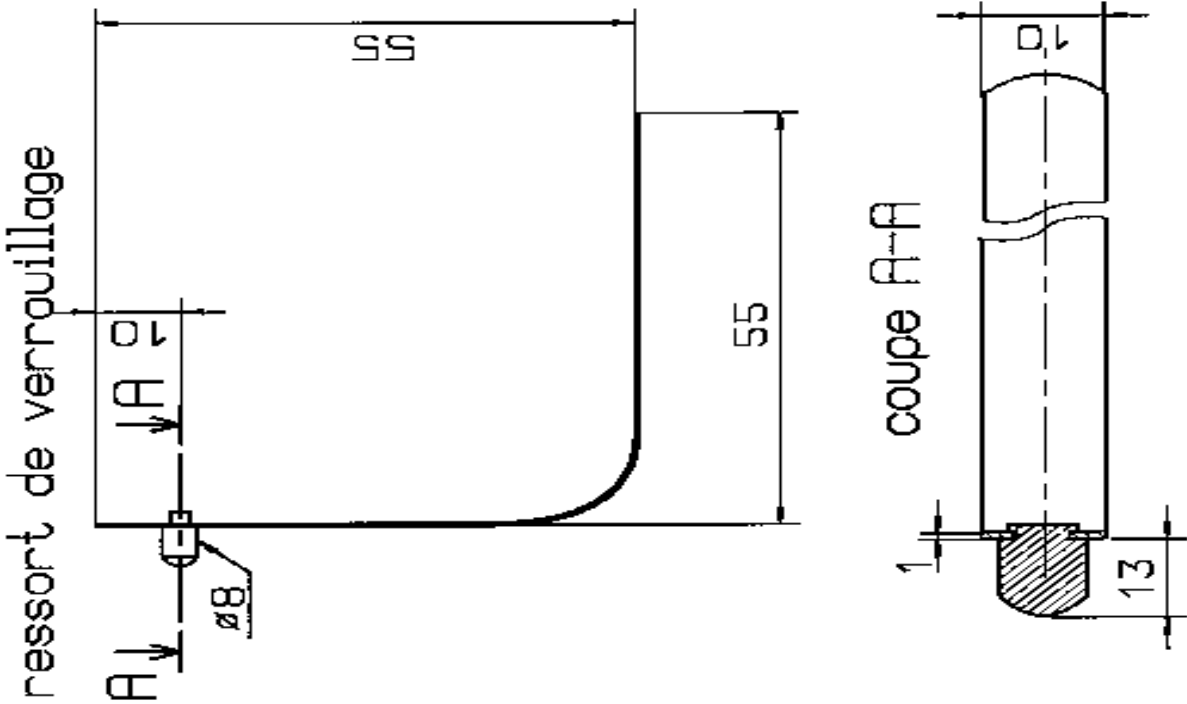
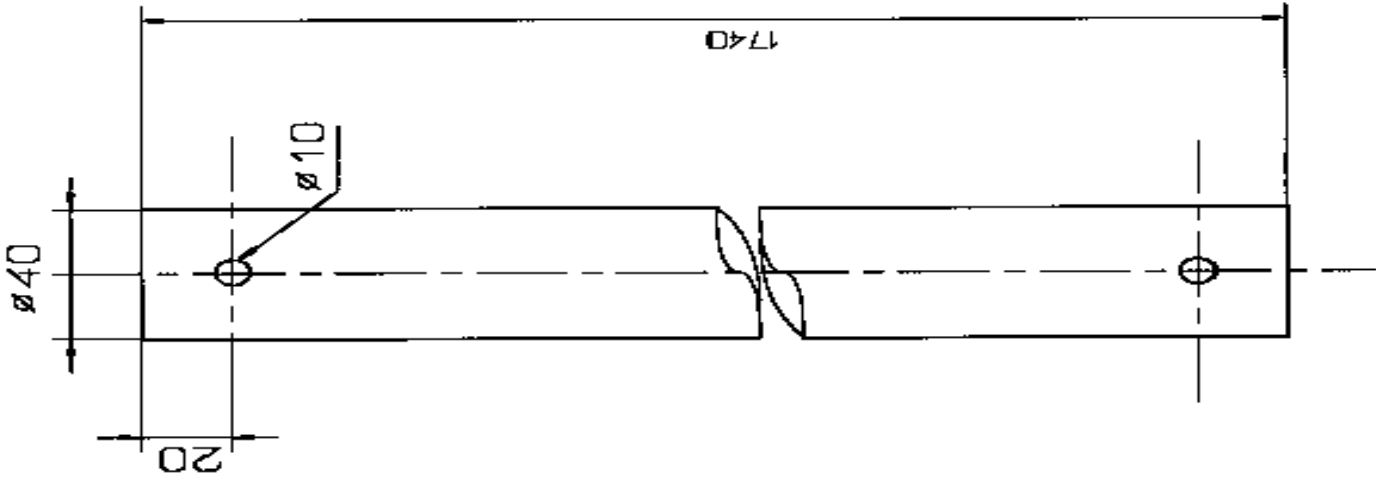
¹ Selon les fonctions et les appellations en cours.

ANNEXE 1 – Plan armature

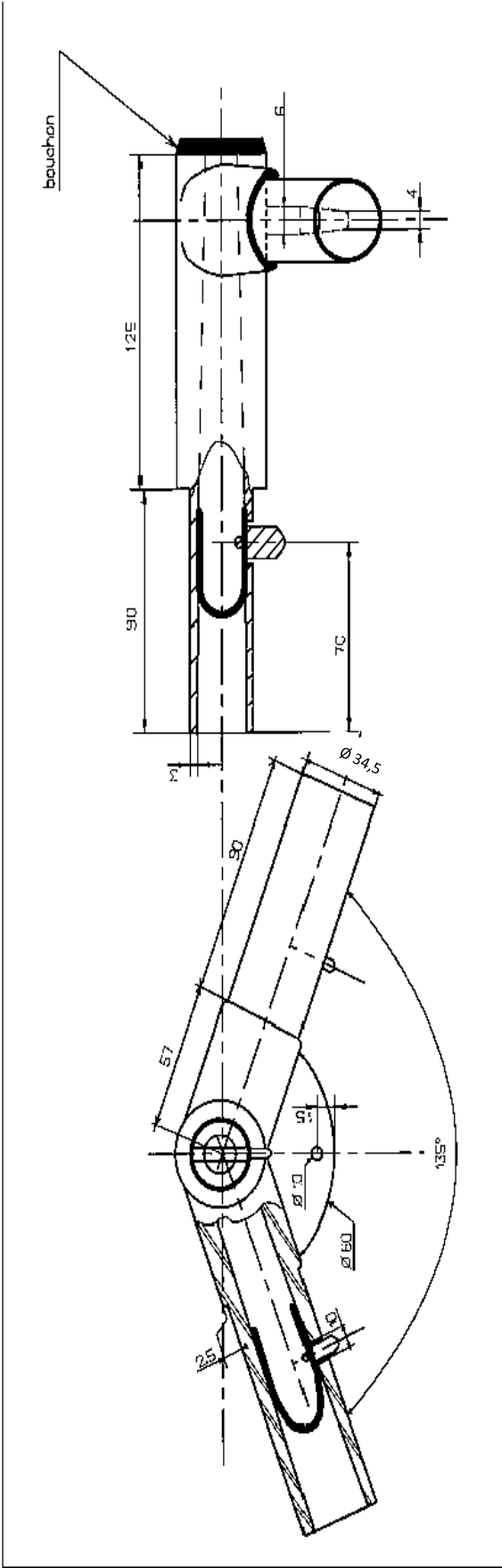
- ① OSSATURE 49 tubes dural
- ② CROISILLONS 6 d'extrémités
- ③ CROISILLONS 12 intermédiaires
- ④ SEMELLES 4 d'extrémités
- ⑤ SEMELLES 8 intermédiaires



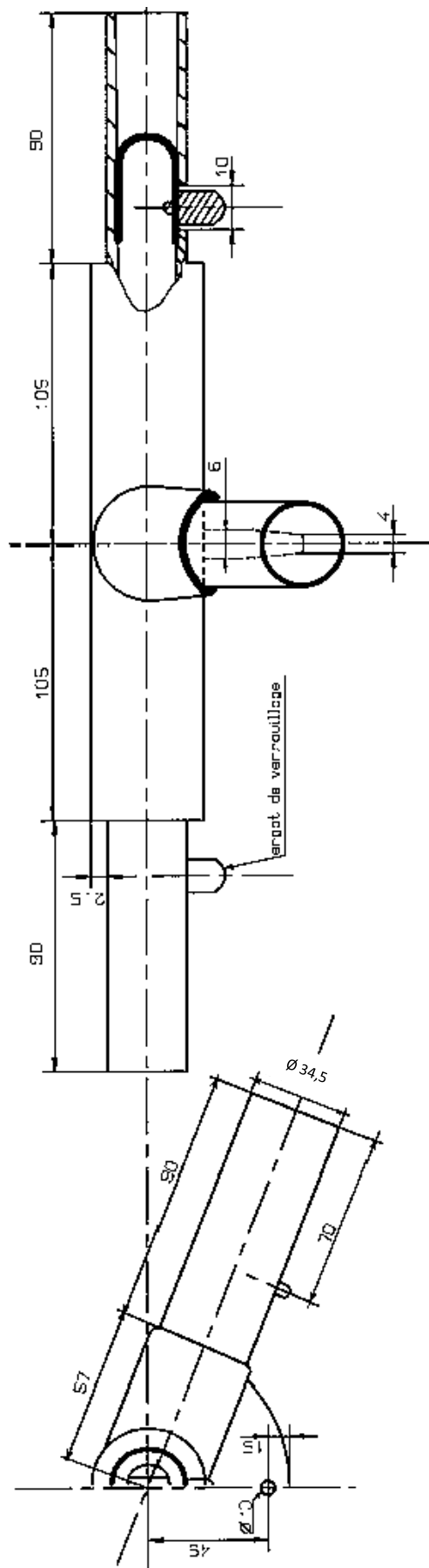
ANNEXE 2 - Plan ossature



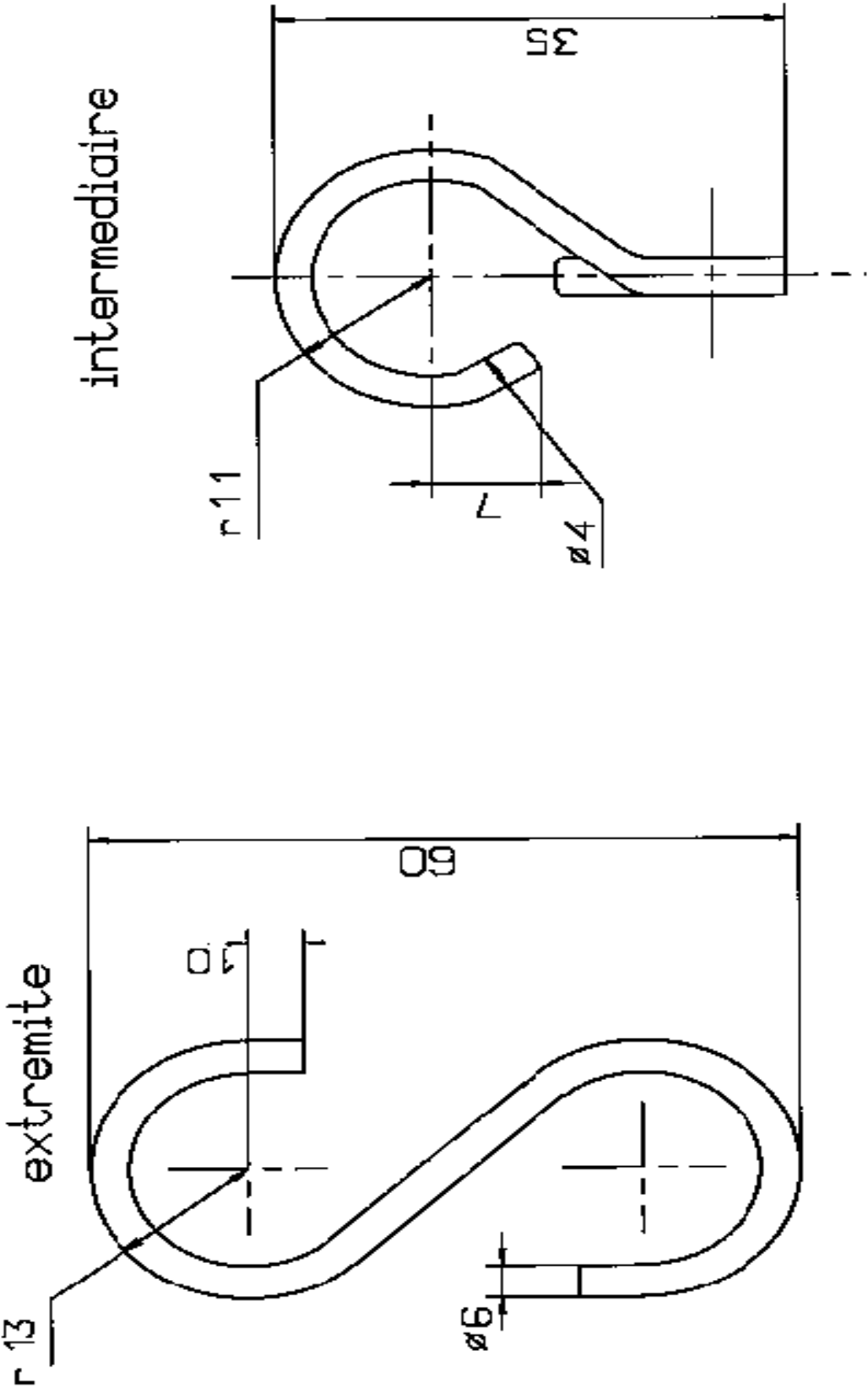
ANNEXE 3 – Plan croisillon d’extrémité



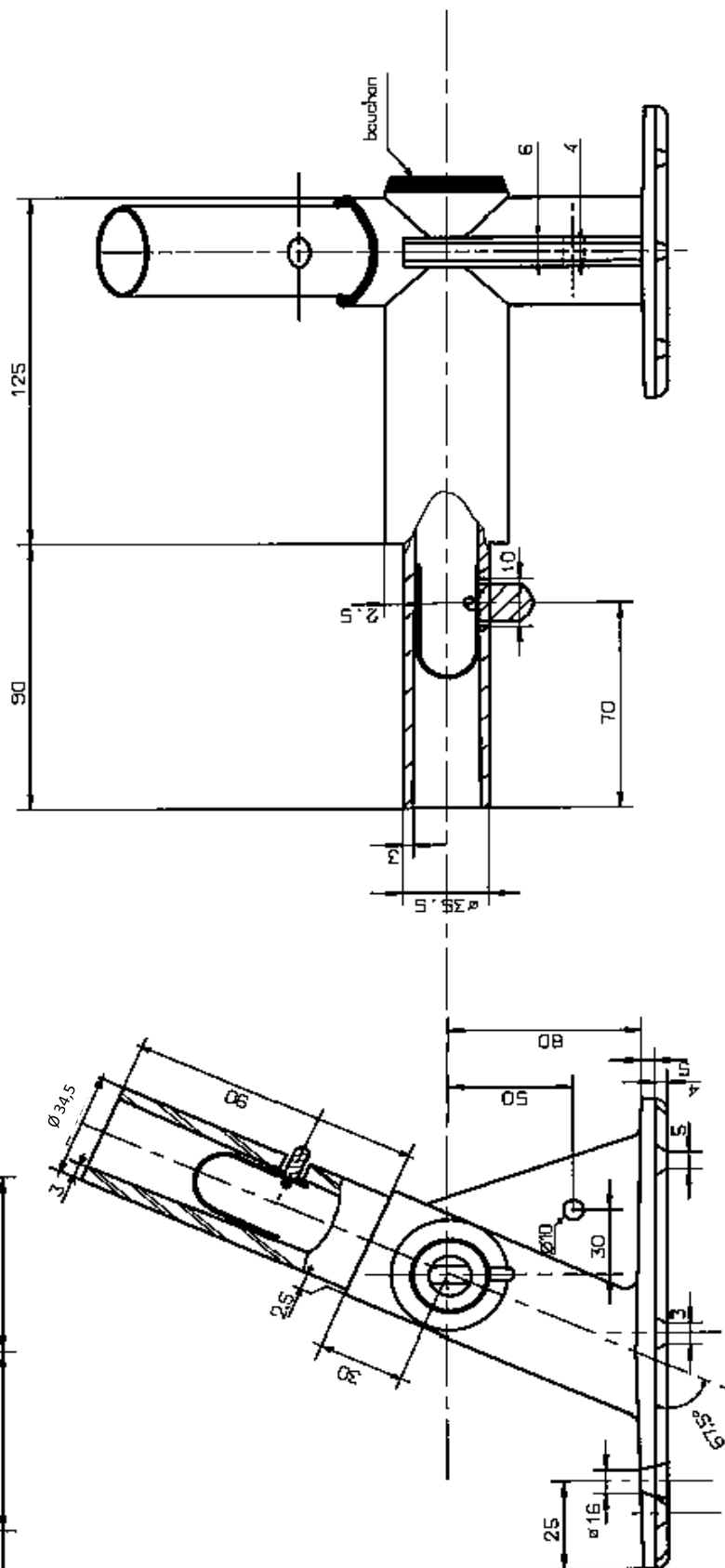
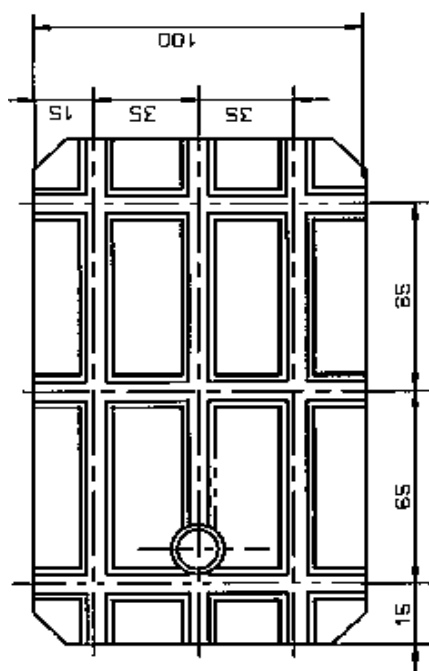
ANNEXE 4 – Plan croisillon intermédiaire



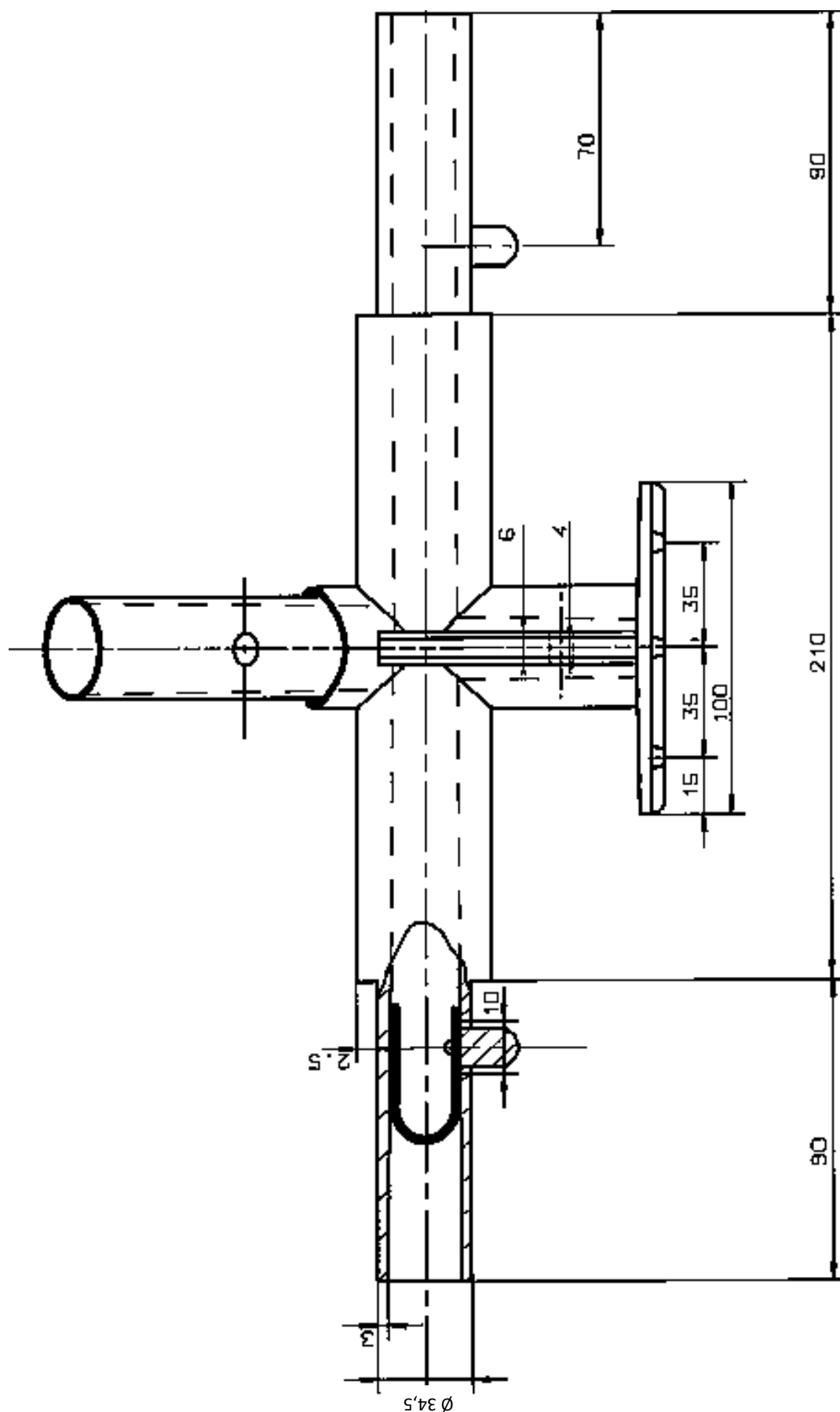
ANNEXE 5 - Plan crochets pour croisillons (extrémité et intermédiaire)



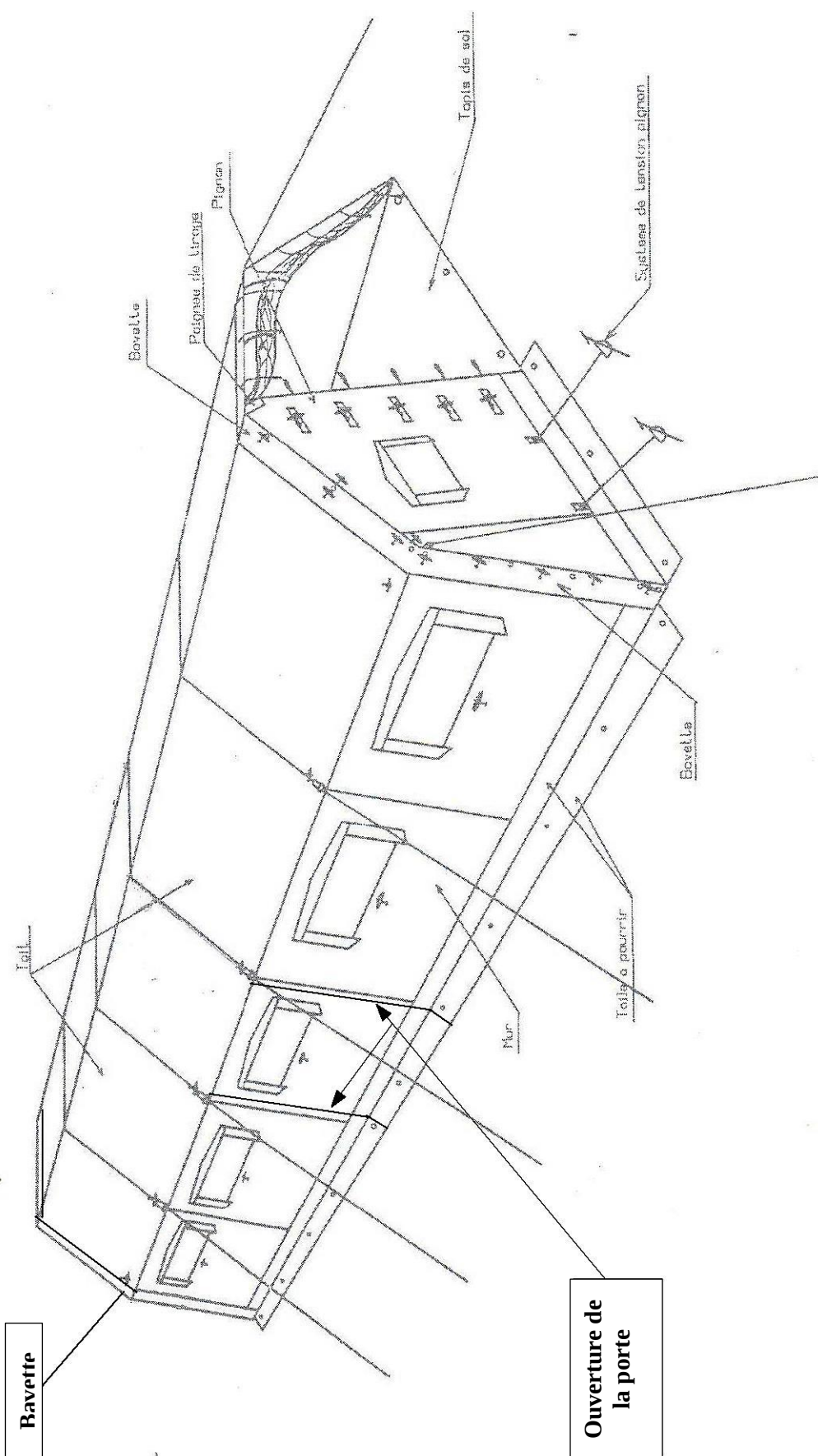
Semelle d'extrémité de droite



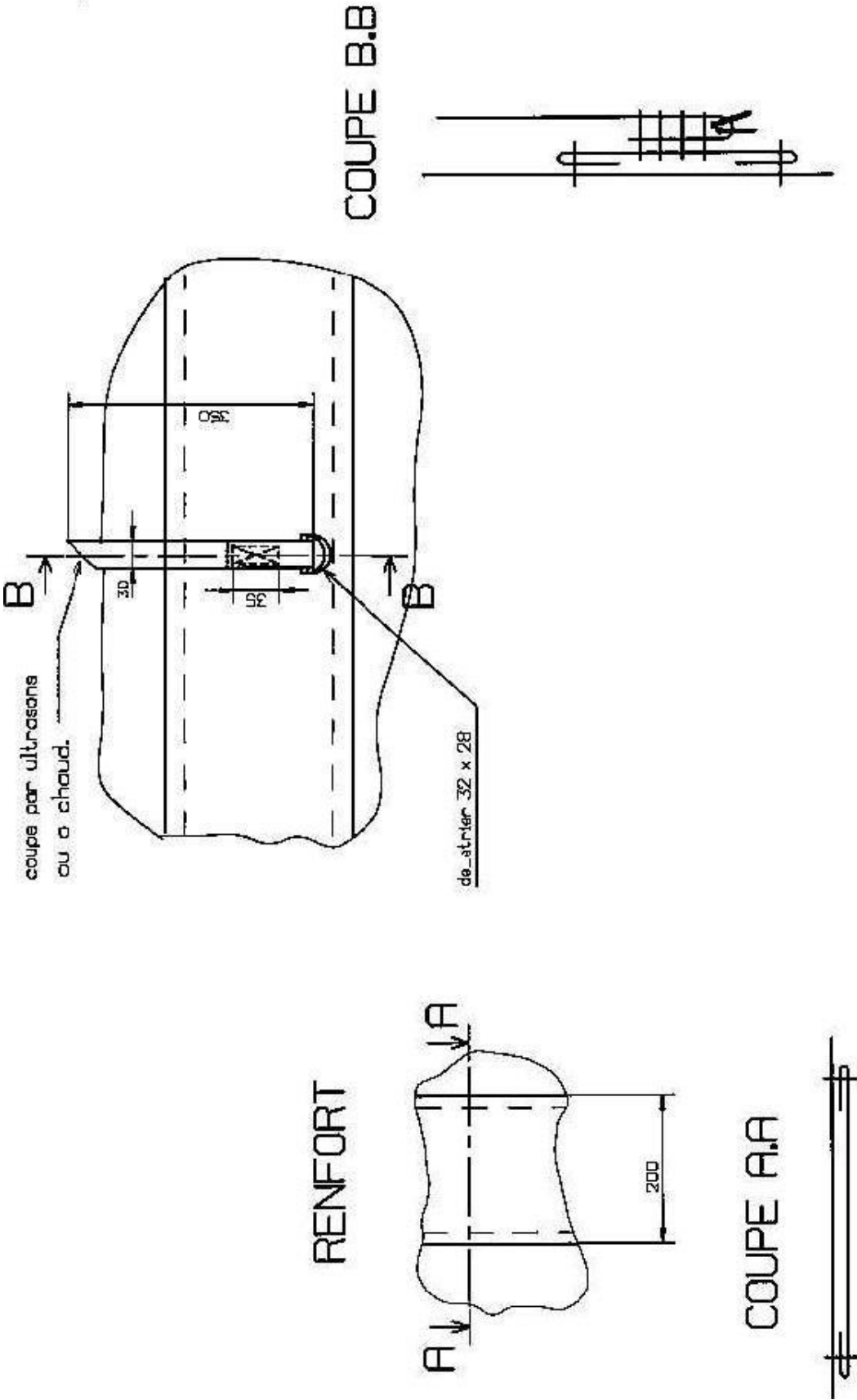
ANNEXE 7 - Plan semelle intermédiaire



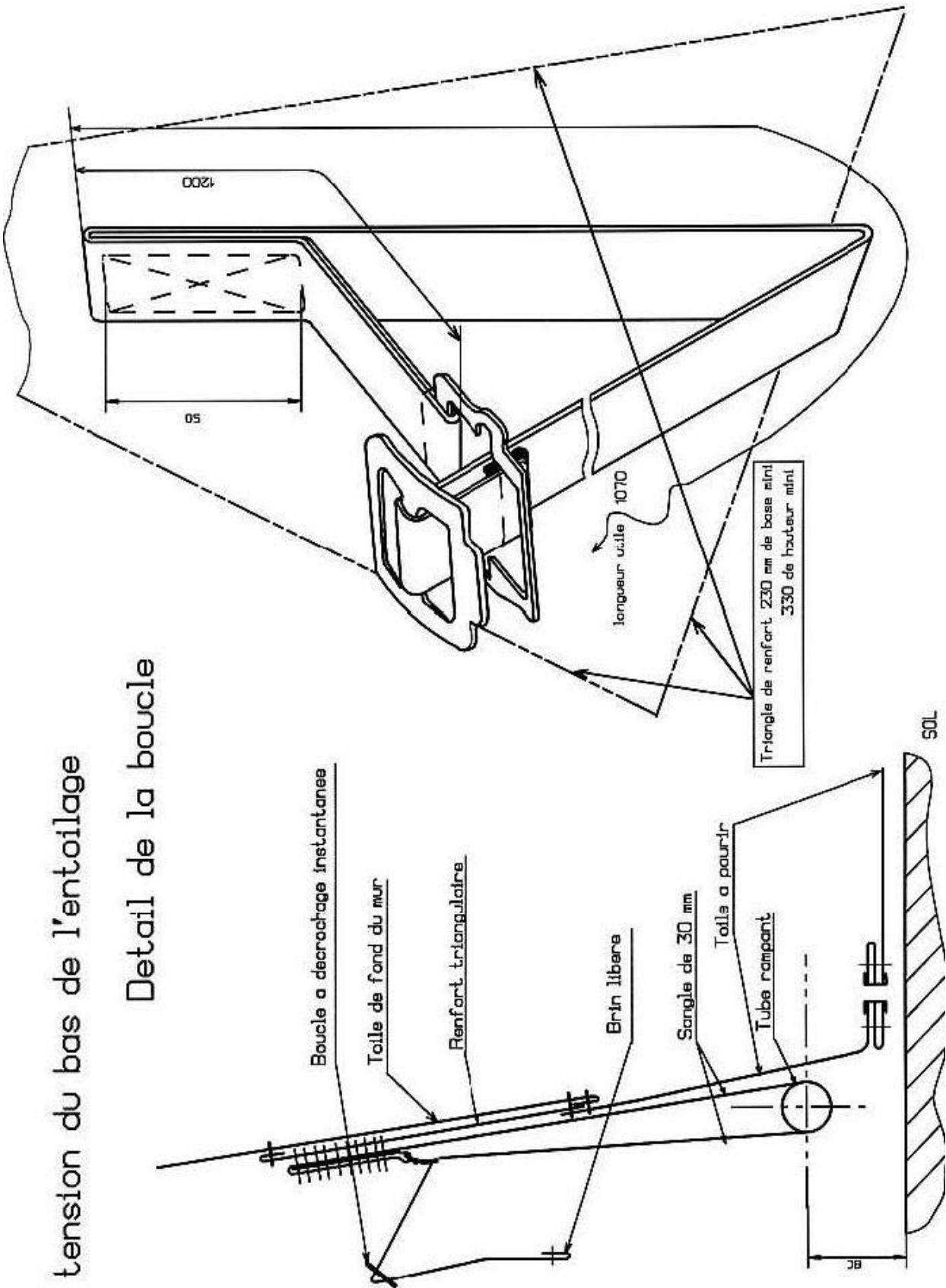
ANNEXE 8 - Plan entoilage extérieur - vue d'ensemble montée



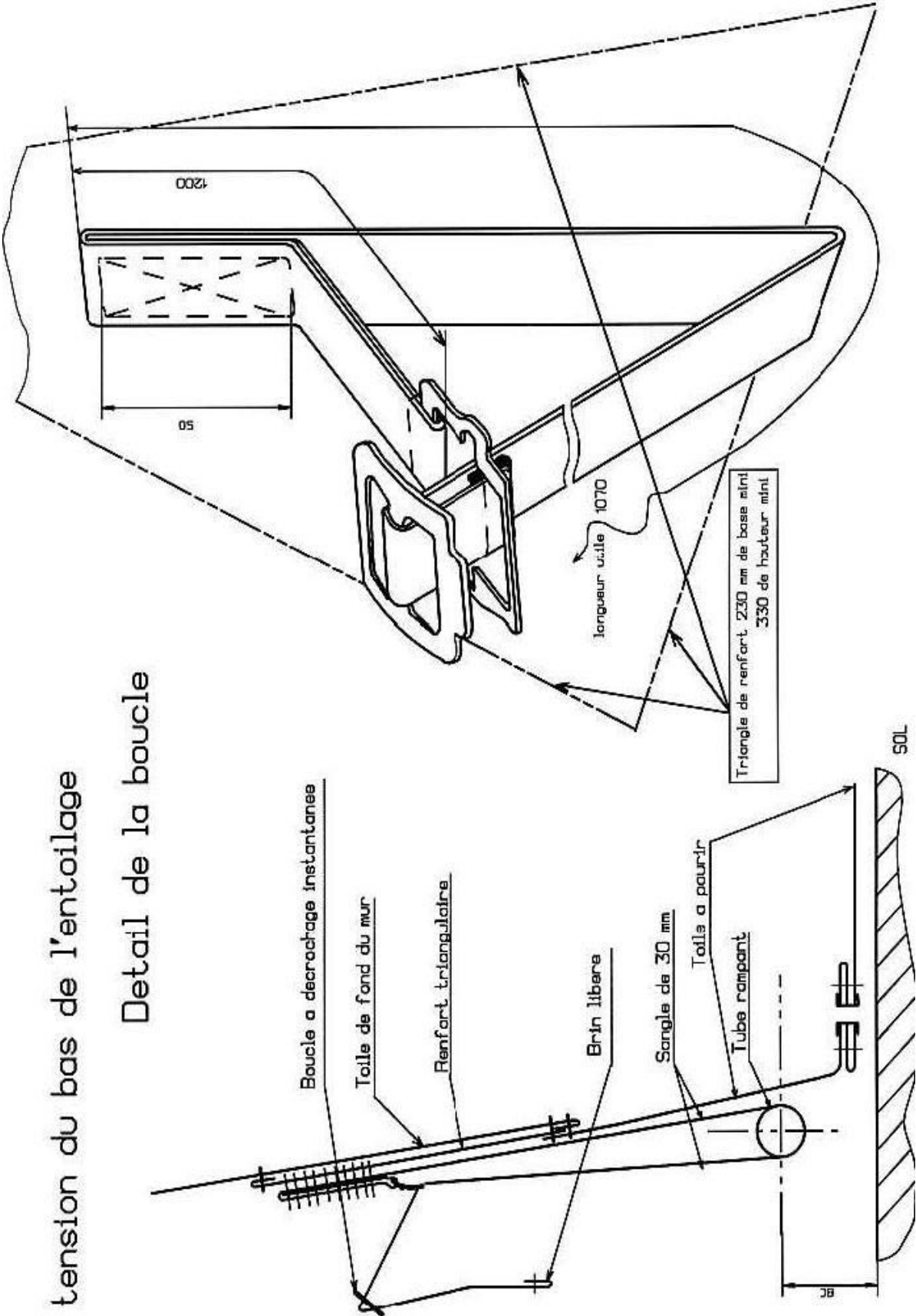
ANNEXE 9 - Plan système de fixation de l'entoilage extérieur su la faîtière



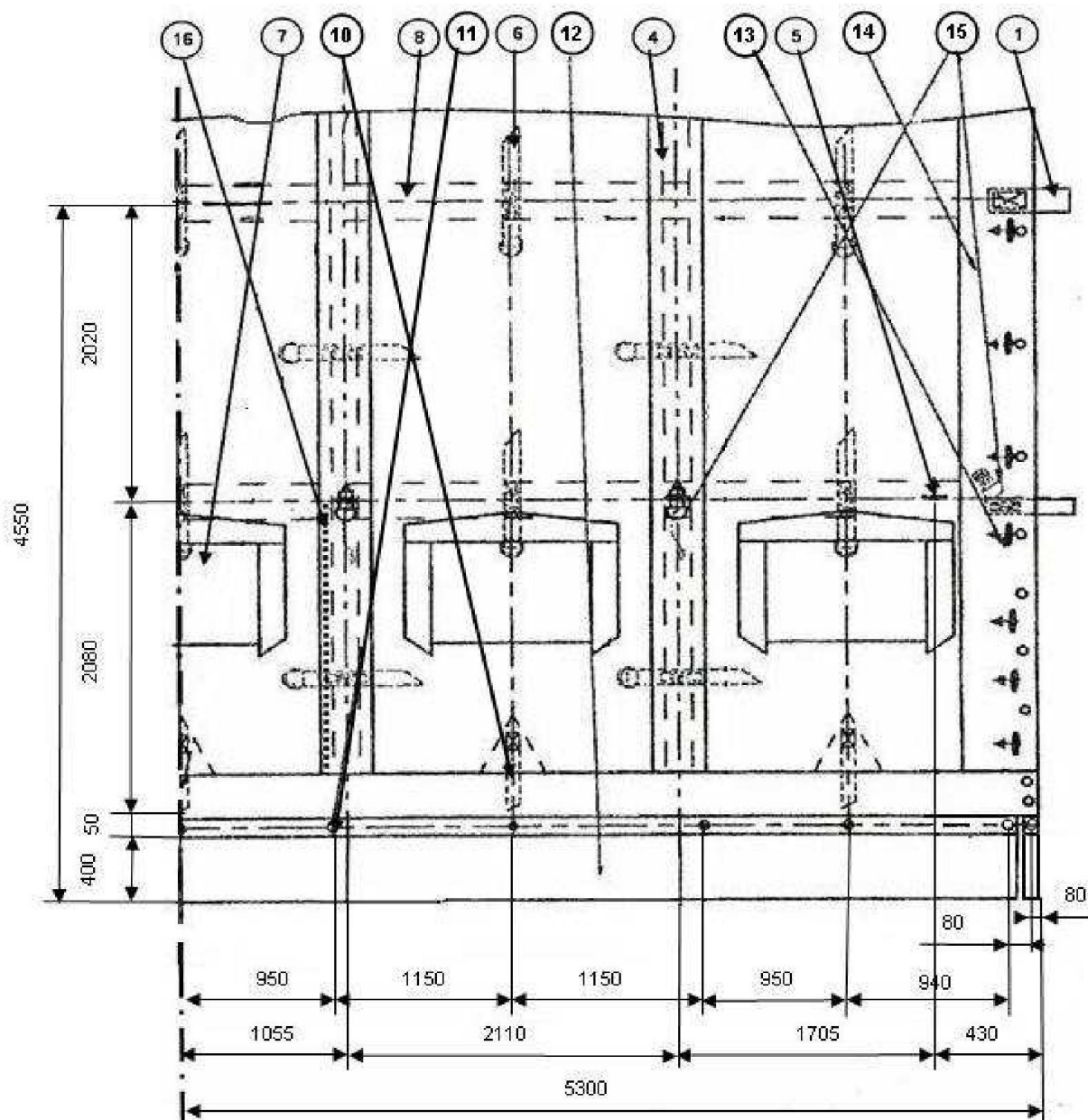
ANNEXE 10 - Plan système de tension du bas de mur de l'entoilage (détail)



ANNEXE 11 - Plan toit et mur de l'entoilage extérieur



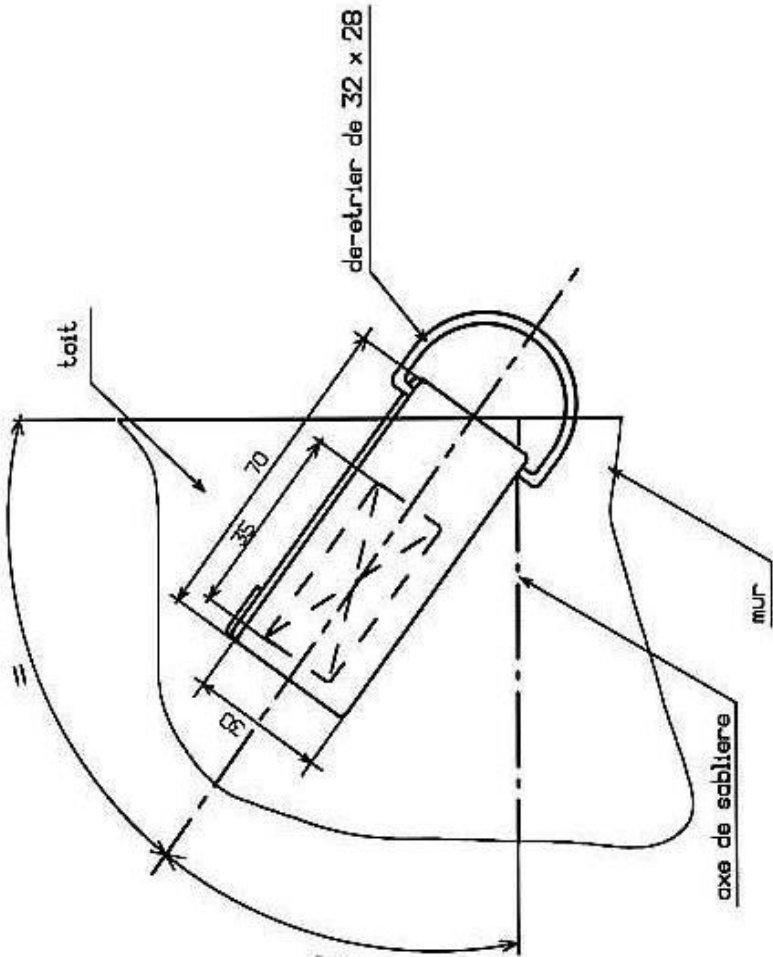
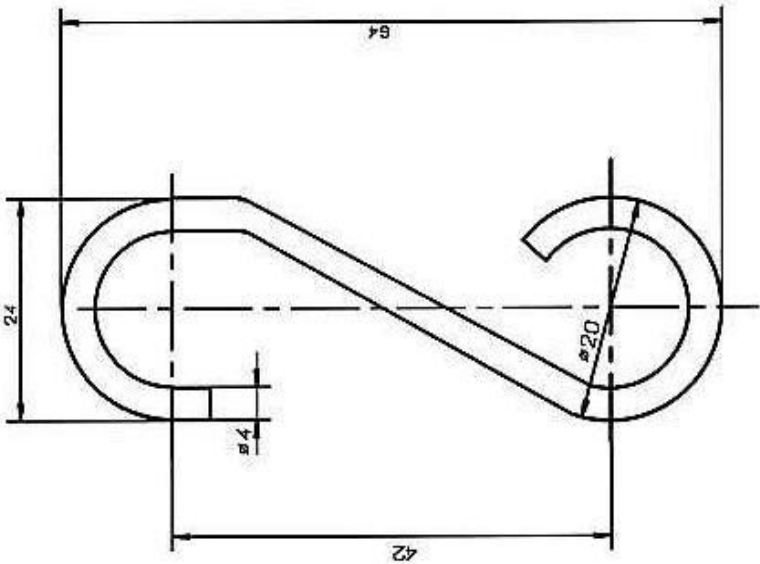
ANNEXE 11 - Plan toit et mur de l'entoilage extérieur (suite)



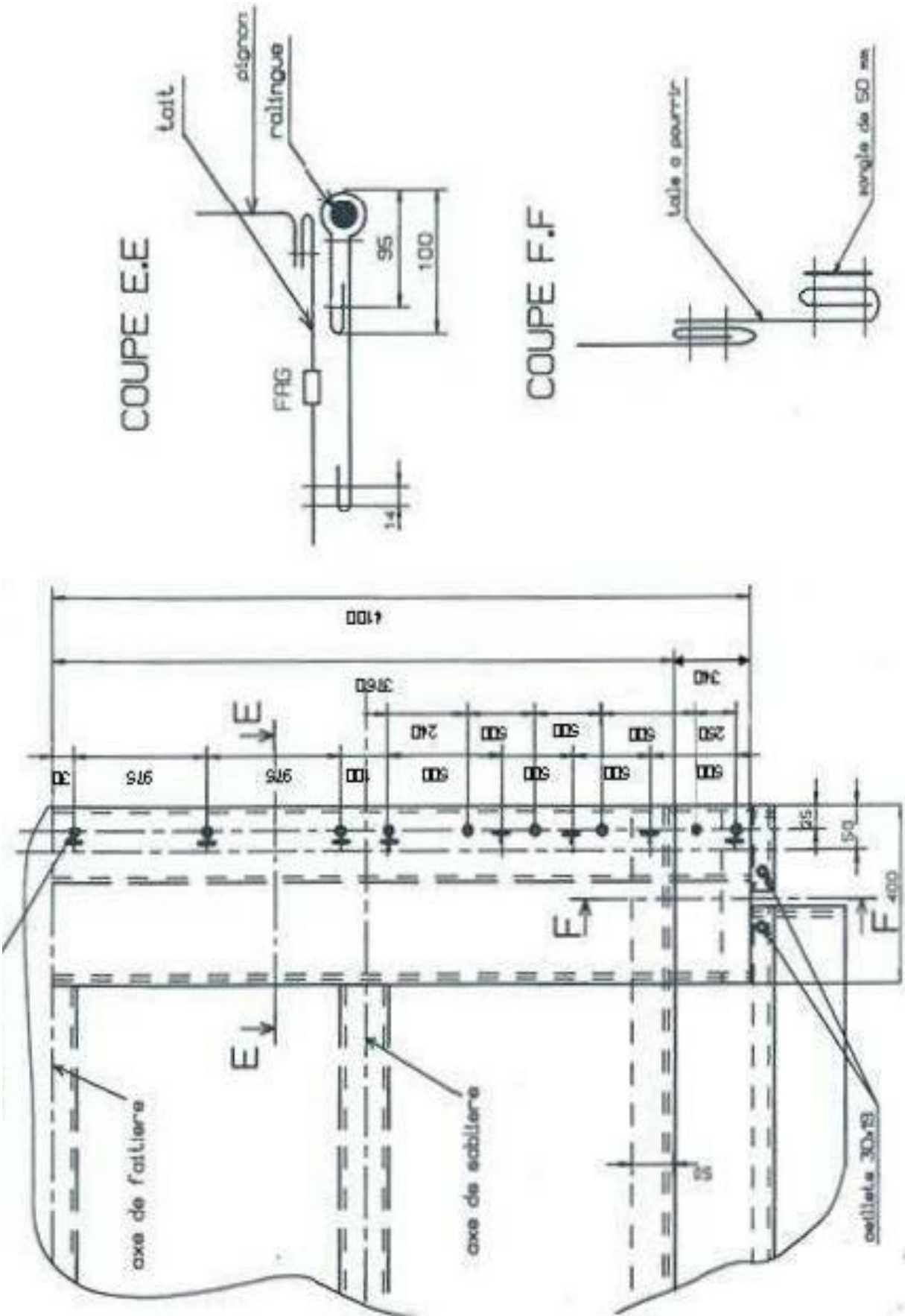
1 Poignée de tirage	9 Sans objet
2 Sans objet	10 Système de fixation de la toile
3 Sans objet	11 œillets de 35 x 19
4 renforts toile	12 Toile à pourrir
5 Olives plastiques de relevage des murs	13 Bavette de mur
6 Système de fixation de la toile	14 Bavette de toit
7 Fenêtres	15 dé-étrier de haubanage
8 Renfort toile en faîtière	16 Fermetures à glissières porte latérale avec protection pluie

ANNEXE 12 - Plan détail de la pose des dé-étriers d’haubanage

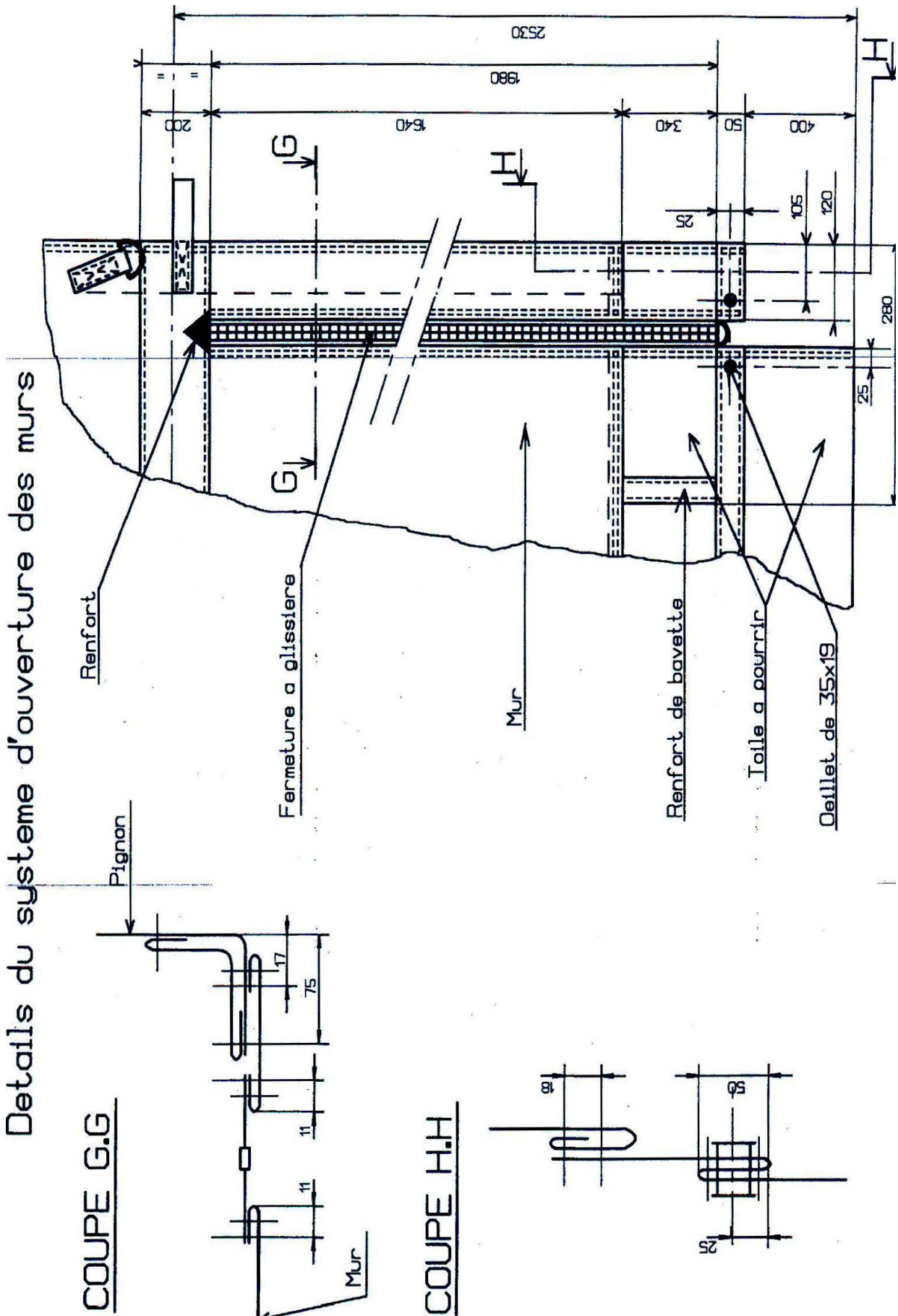
esse du sandow de tensor



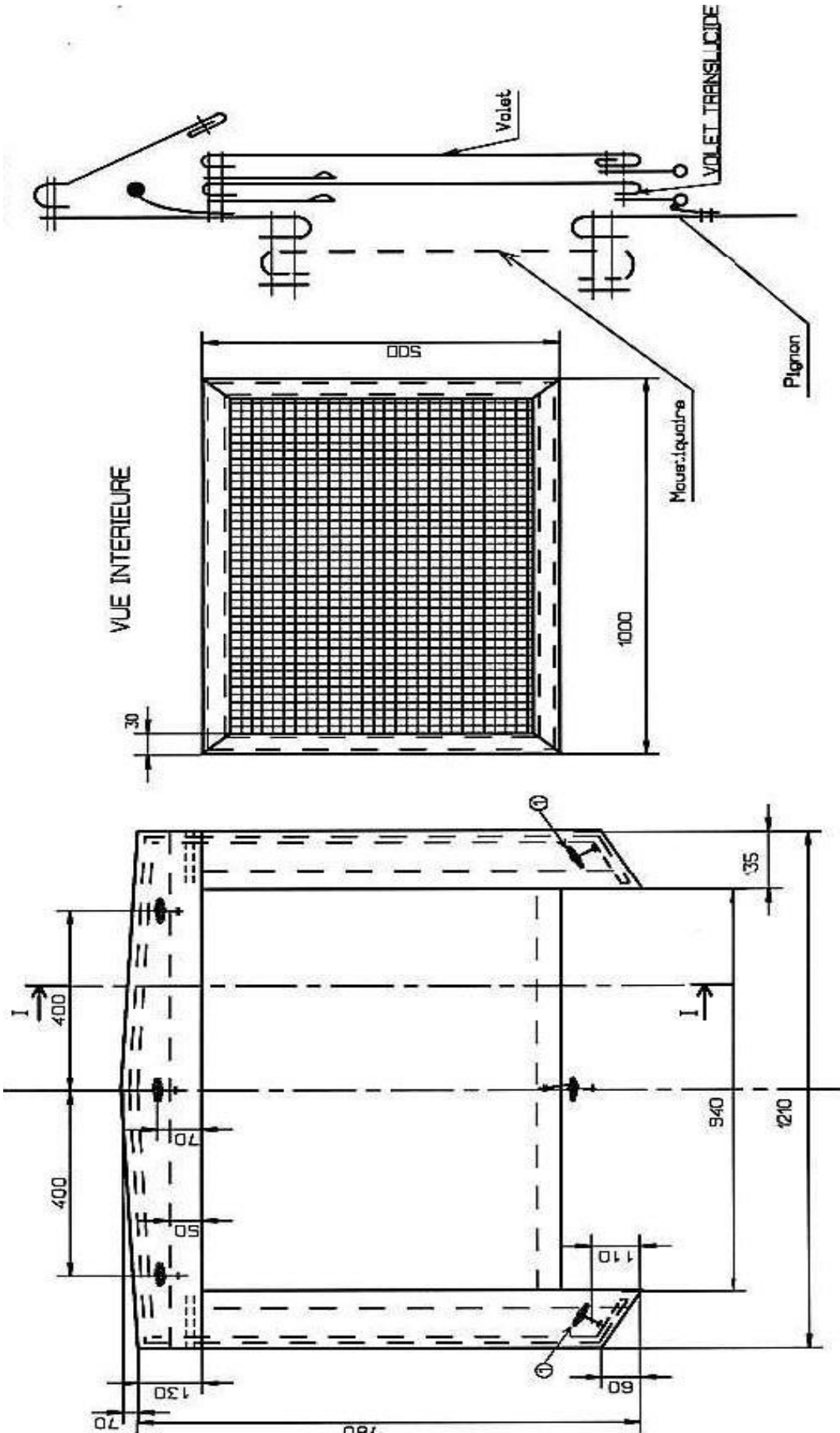
ANNEXE 13 - Plan demi-extrémité équipée de bavette



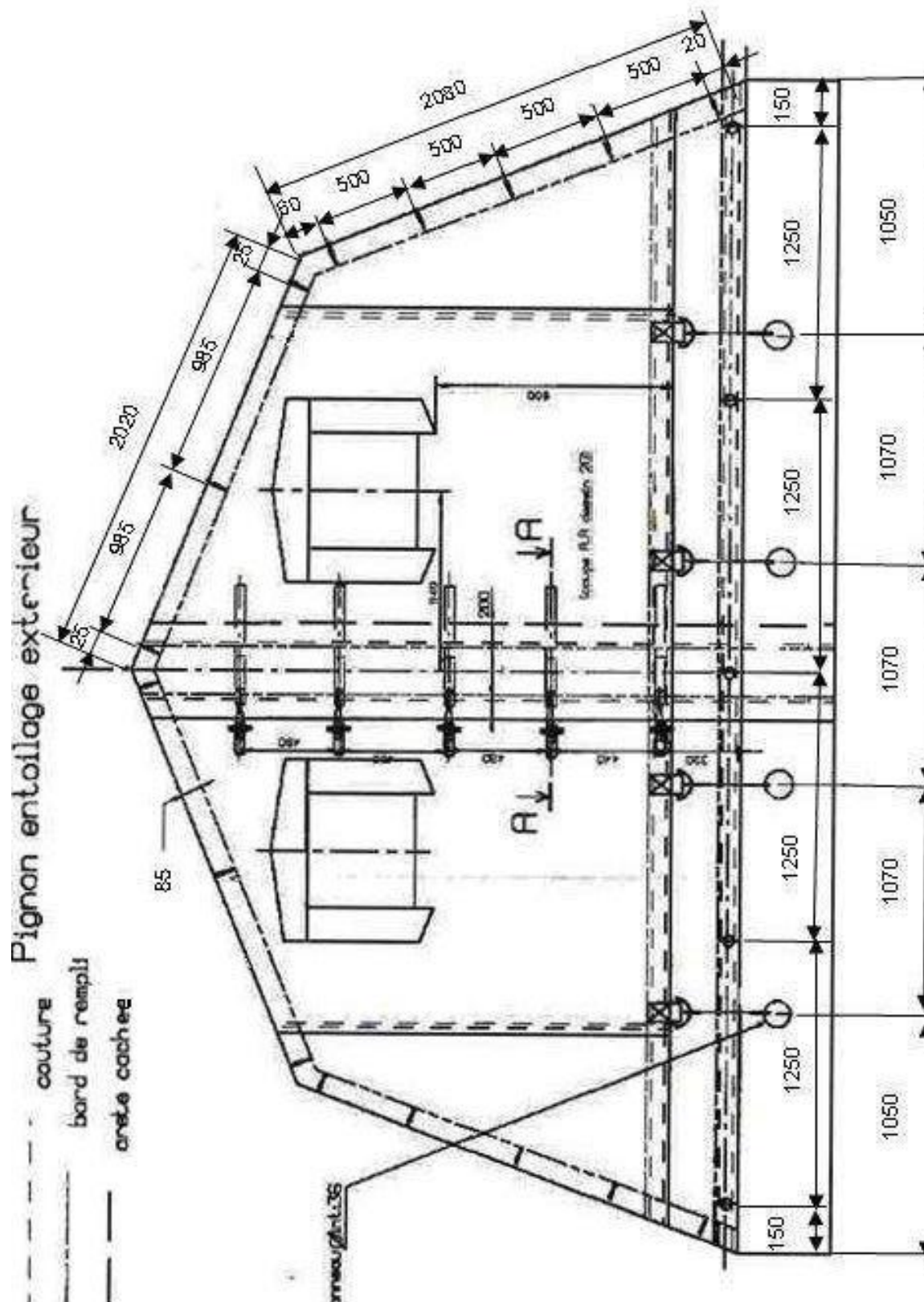
ANNEXE 14 - Plan détails du système d'ouverture des murs



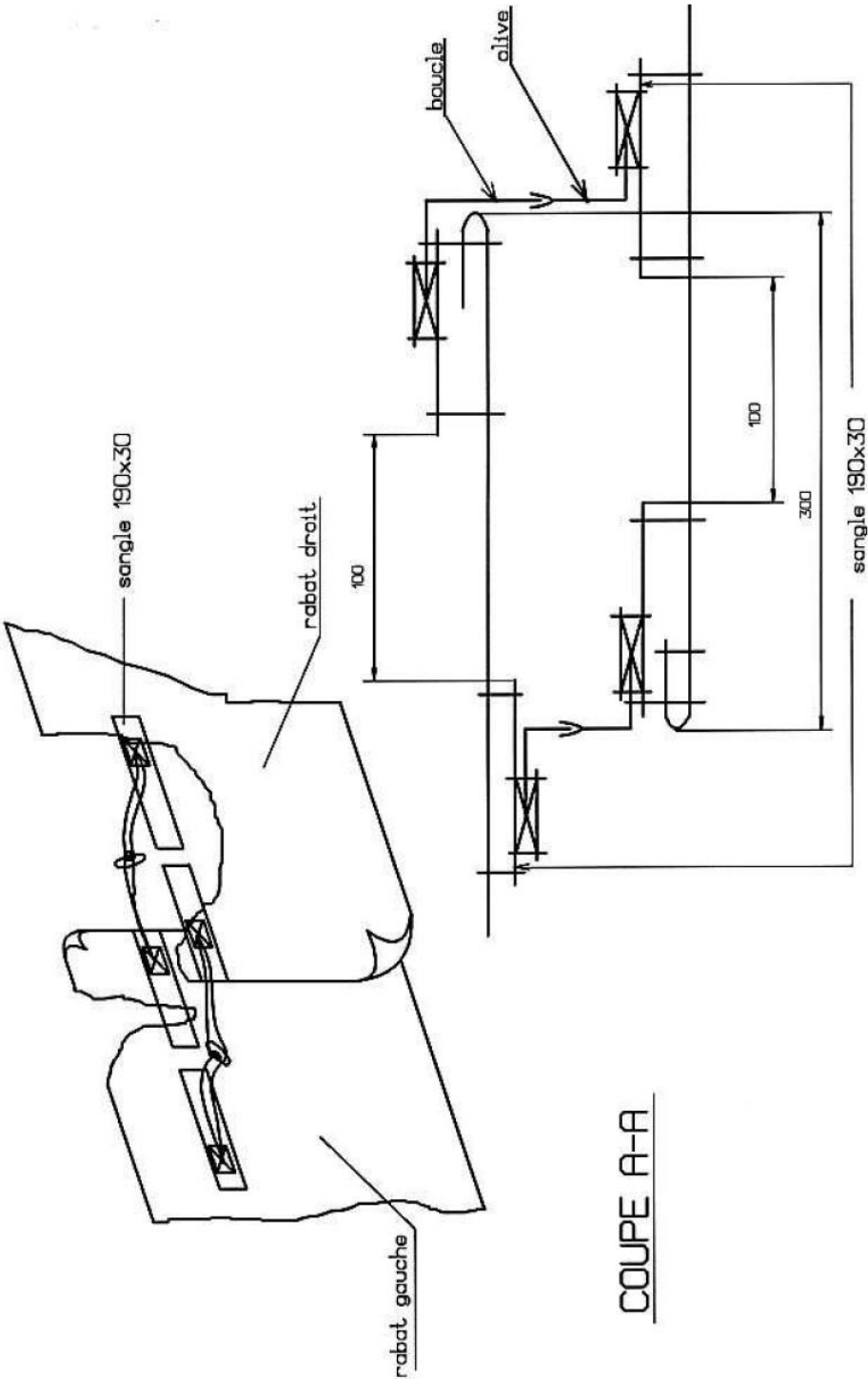
ANNEXE 15 - Plan fenêtre mur



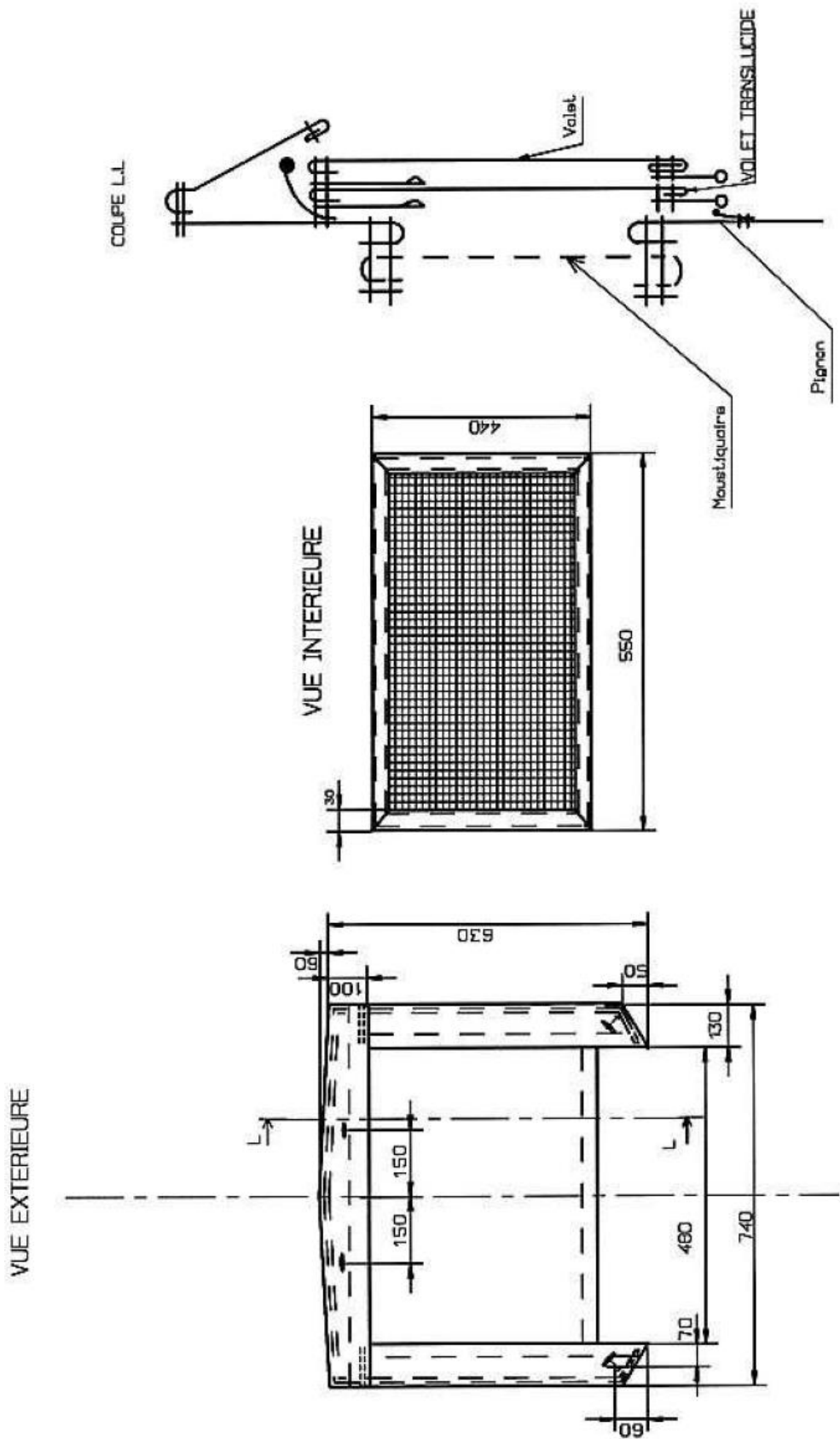
ANNEXE 16 - Plan pignon entoilage extérieur



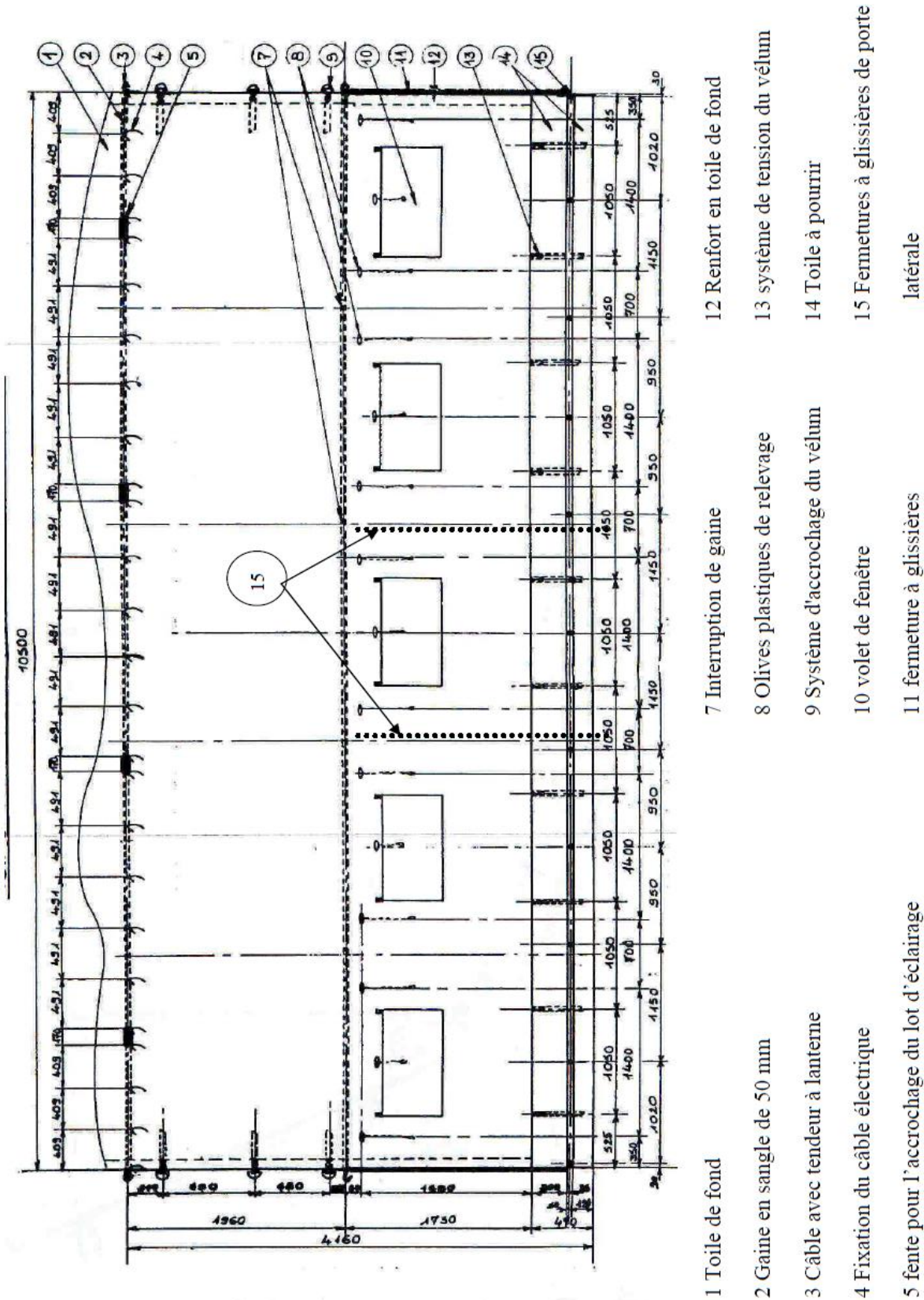
ANNEXE 17 - Plan système de fermeture pignon



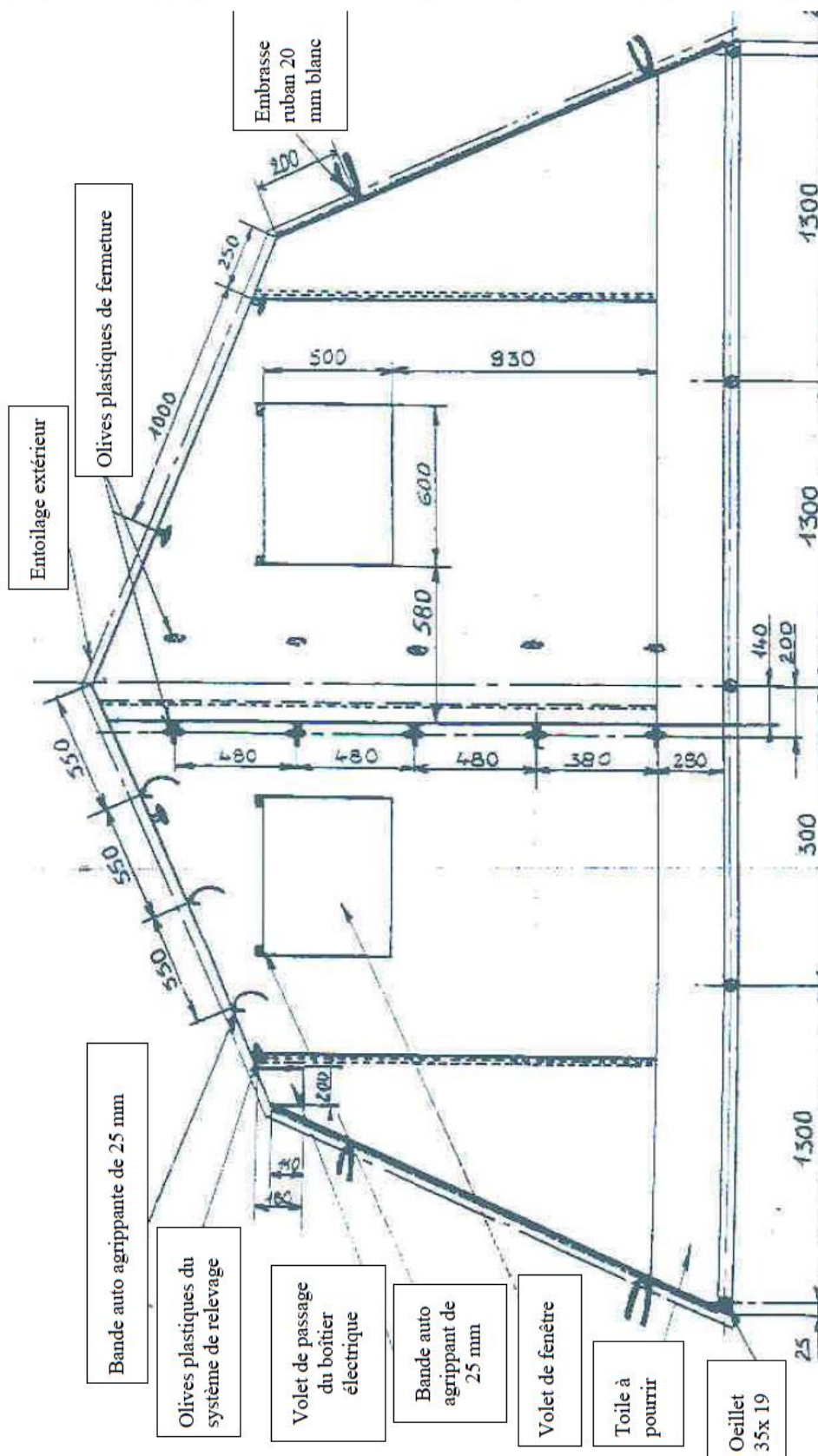
ANNEXE 18 – Plan fenêtre pignon



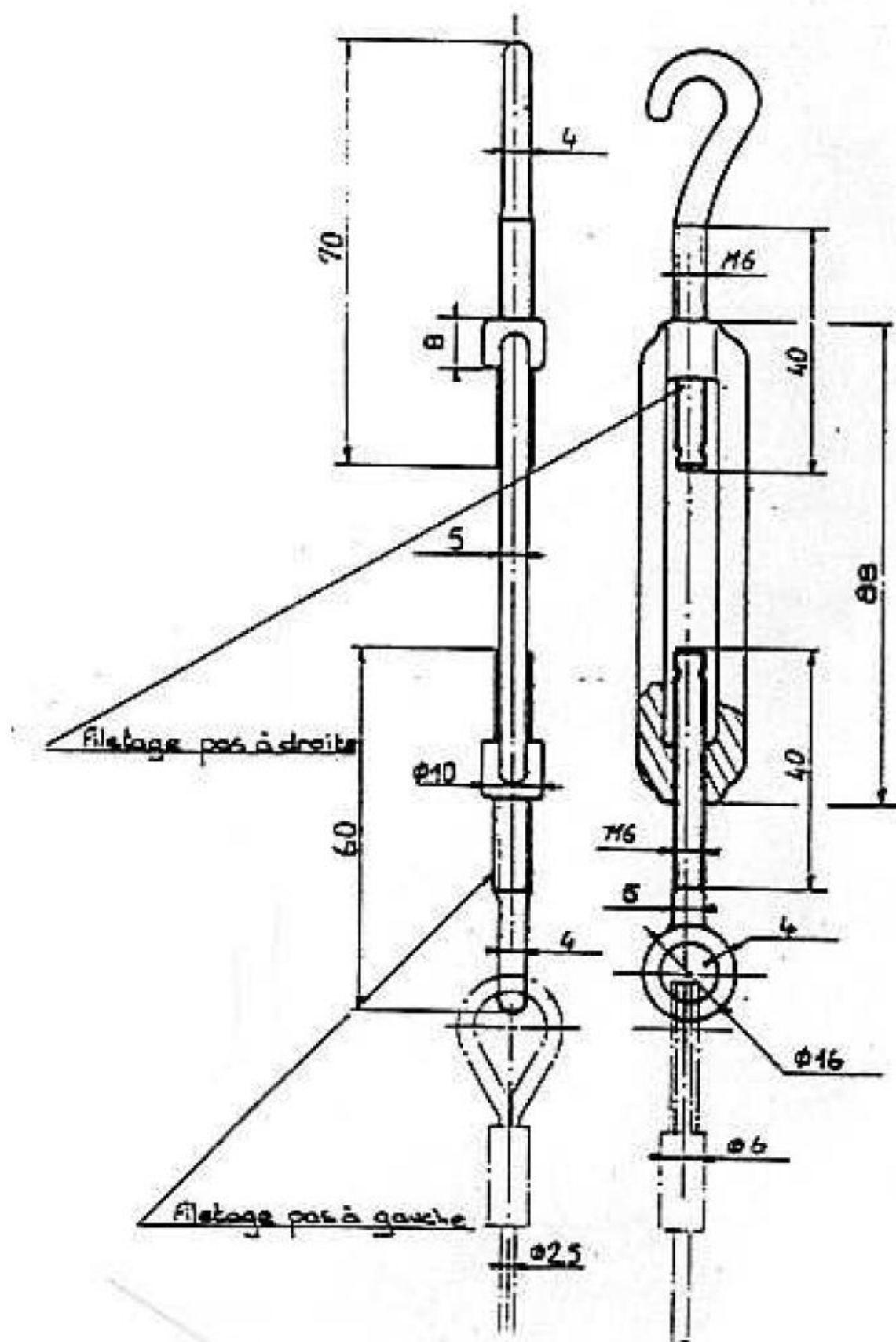
ANNEXE 19 - Plan toit et mur du vélum (vue intérieure)



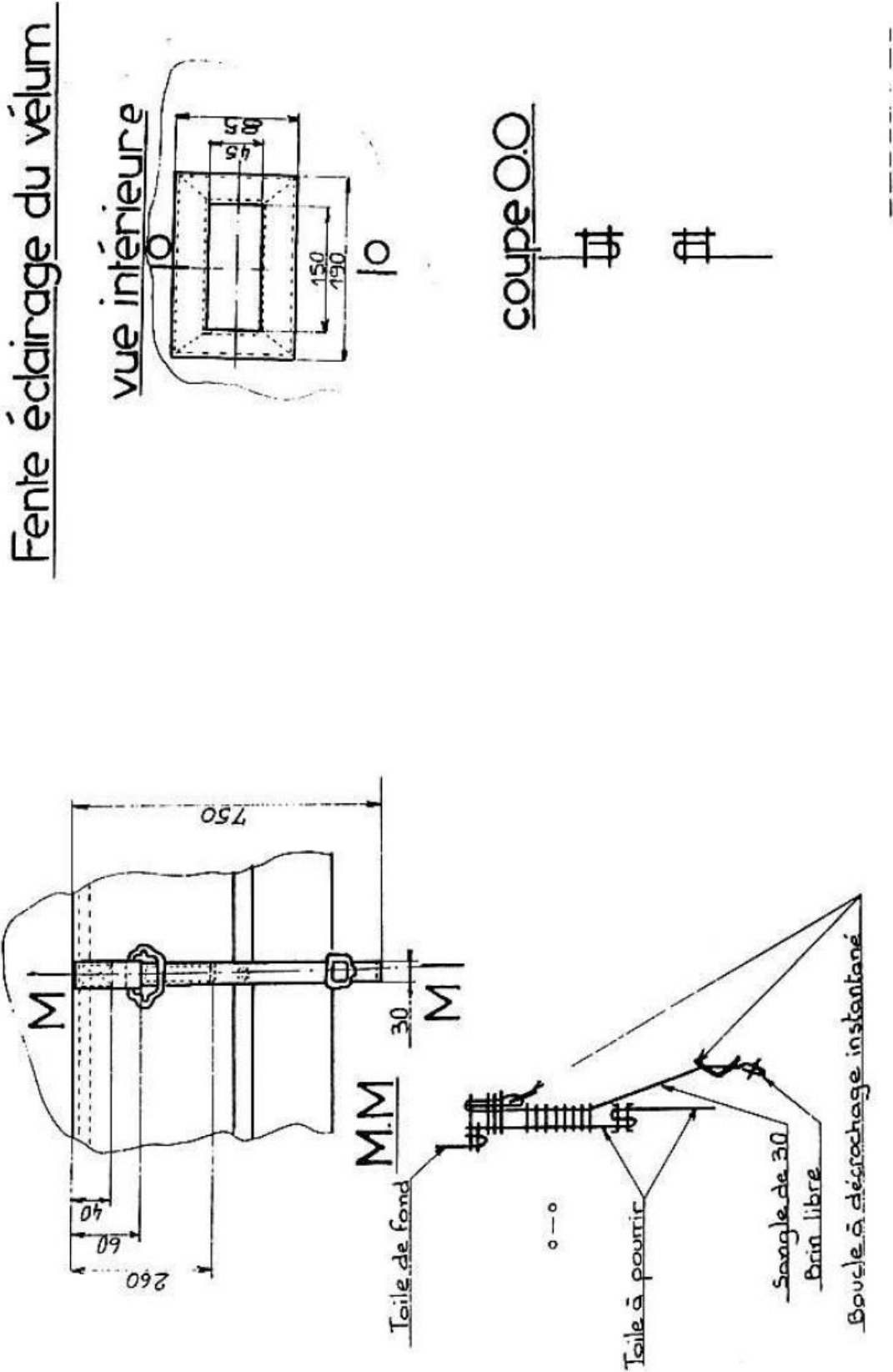
Nota : pour plus de clarté le bord libre de la toile à pourrir n'est pas représenté



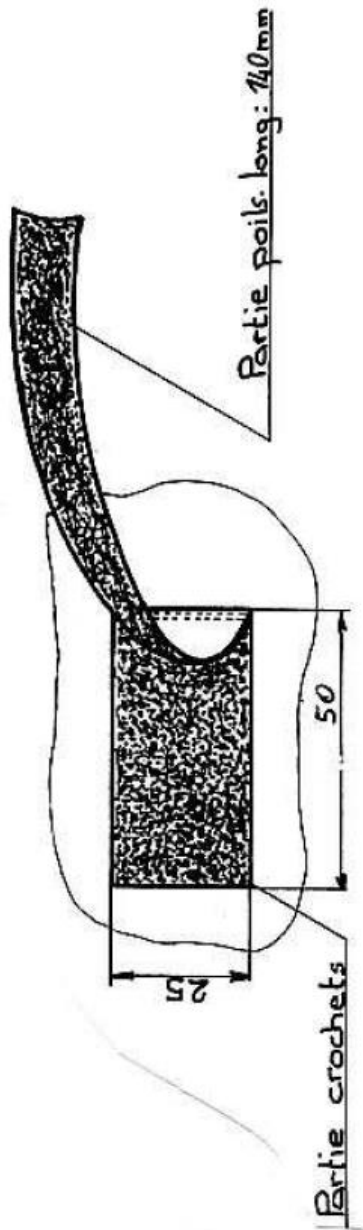
ANNEXE 21 - Plan tendeur à lanterne



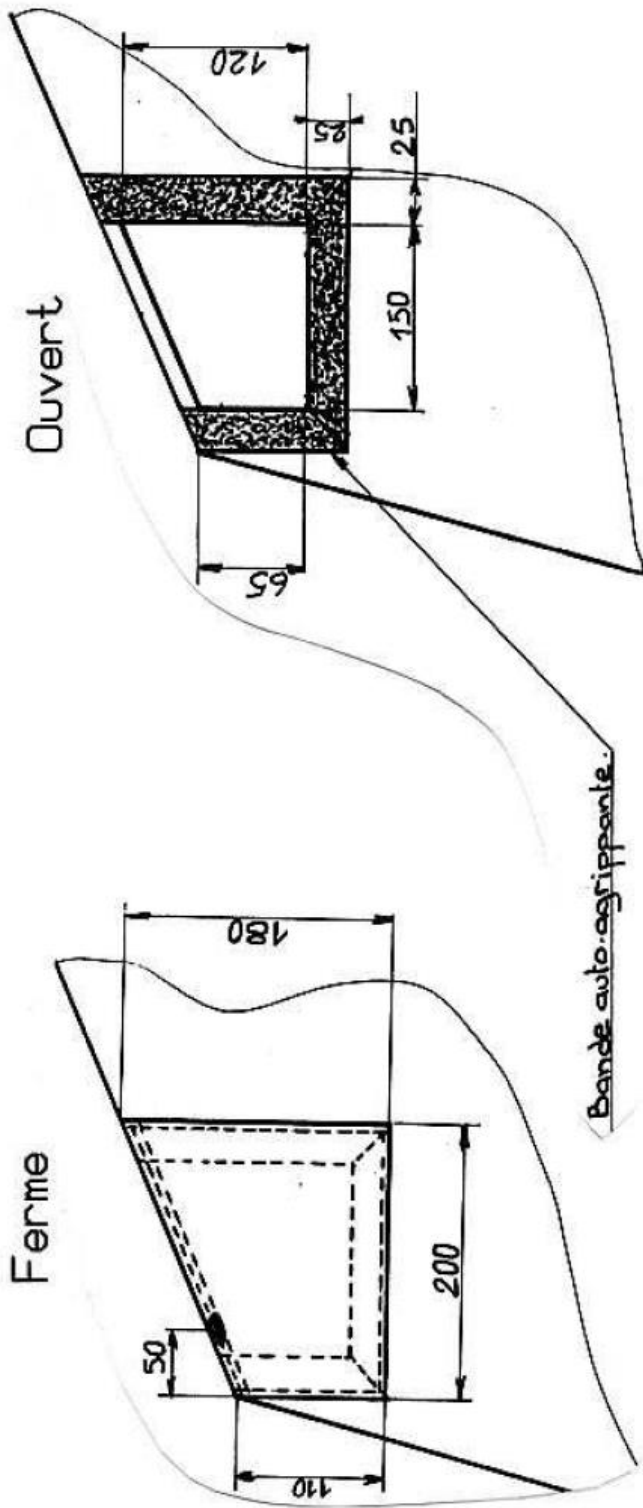
ANNEXE 22 - Plan système de tension du bas du mur de vélum - Fente éclairage



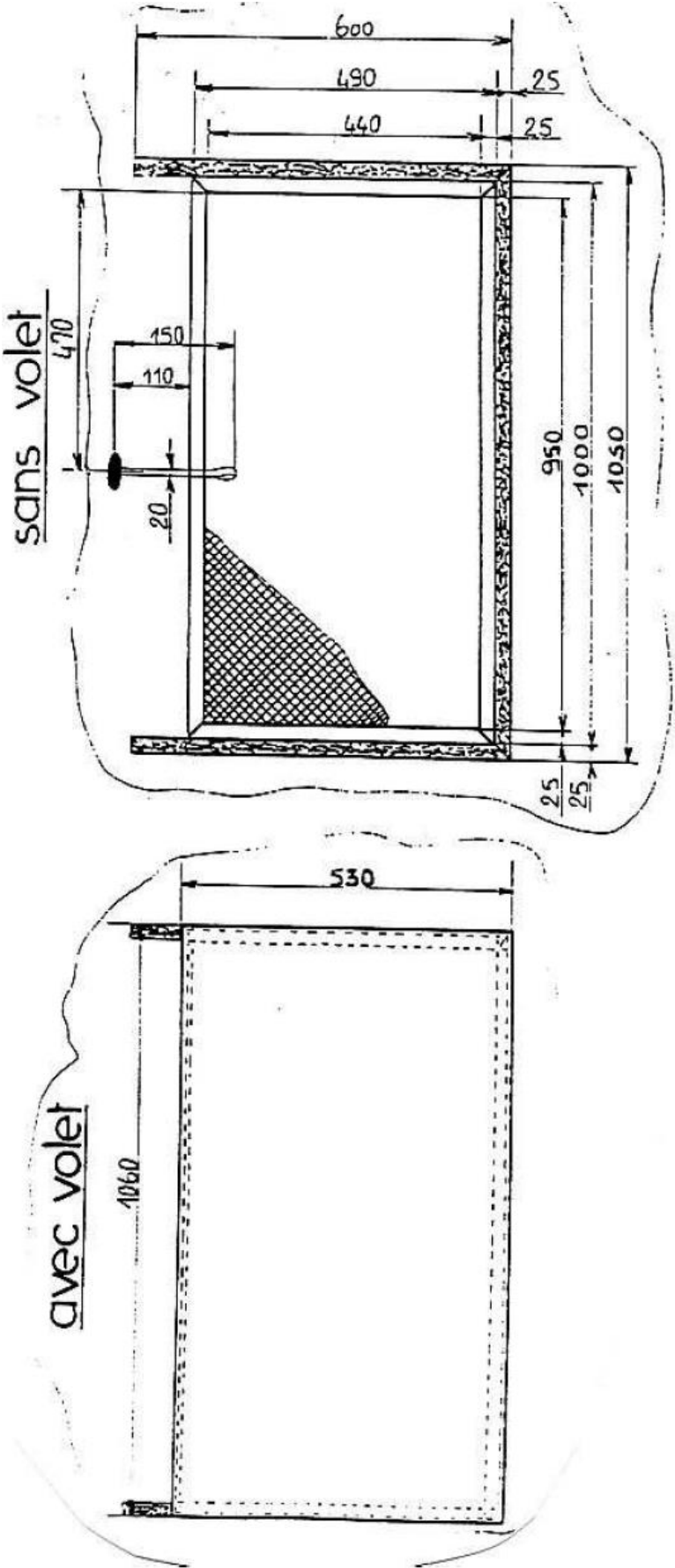
ANNEXE 23 - Plan détail de fixation du câble et du boîtier électrique



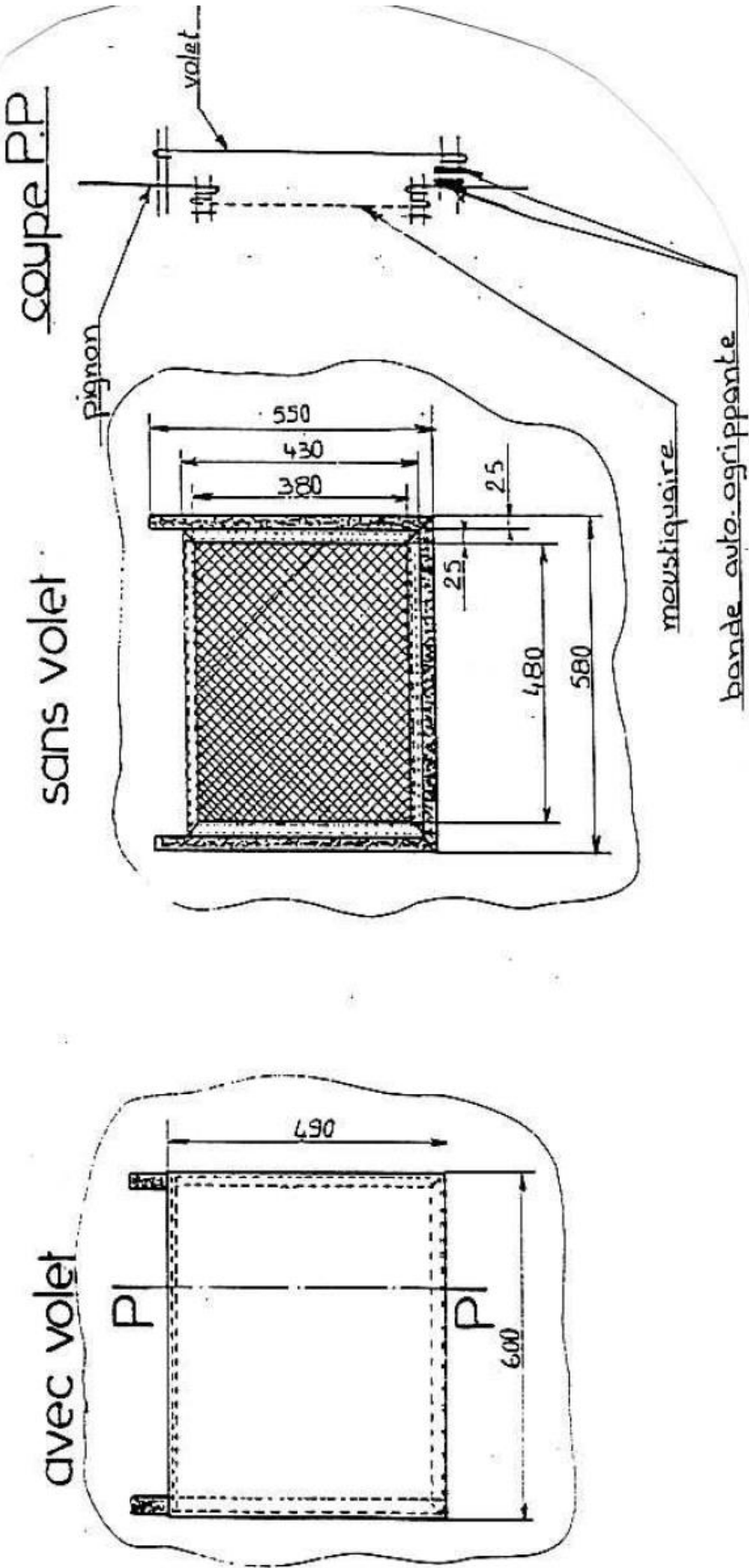
PASSAGE DU BOITIER ELECTRIQUE



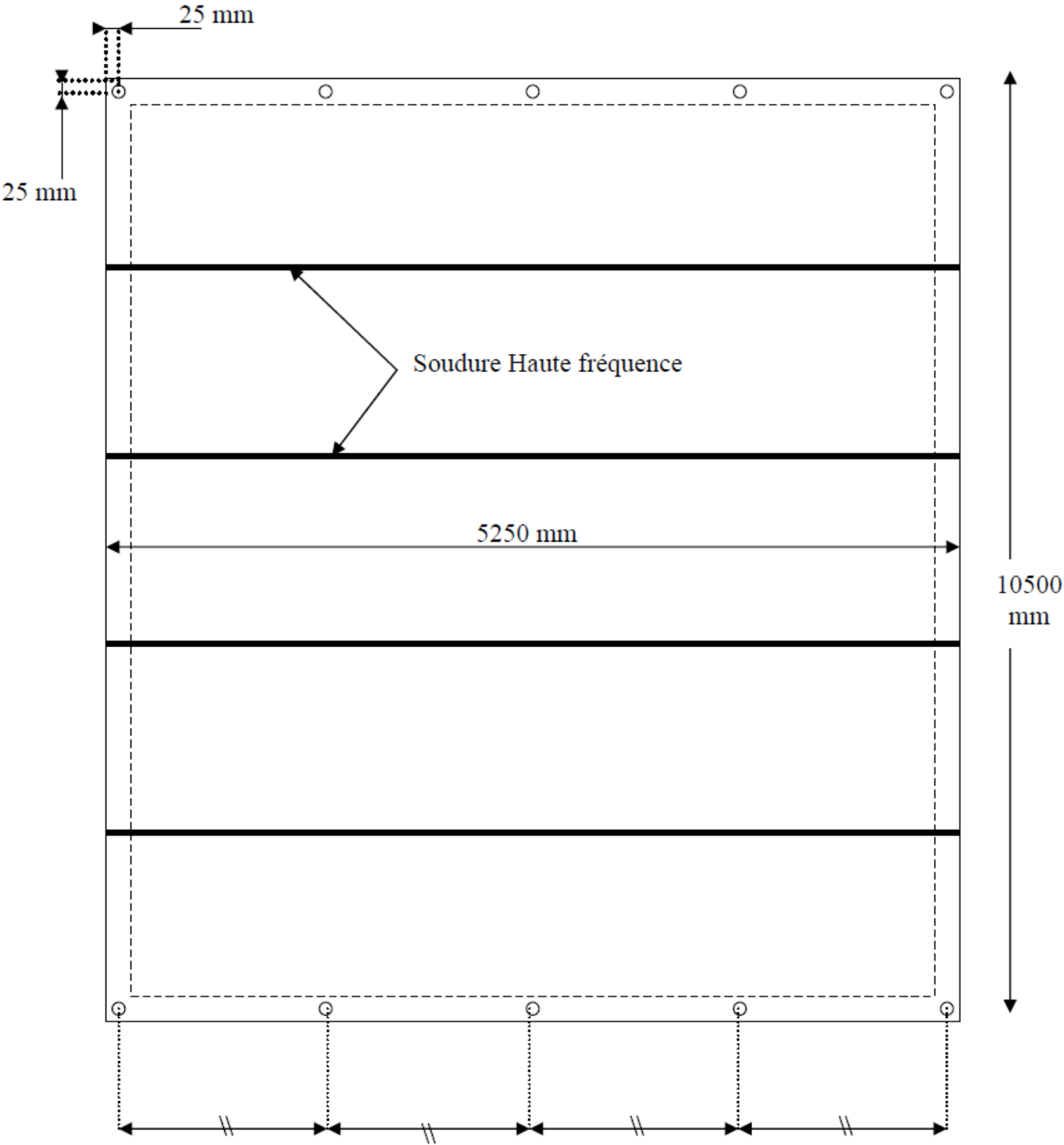
ANNEXE 24 - Plan fenêtre mur vélum



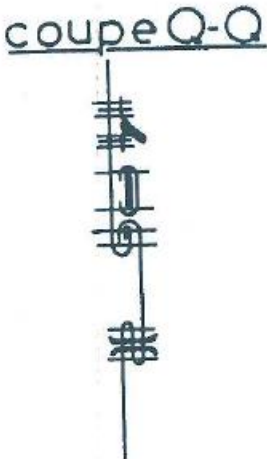
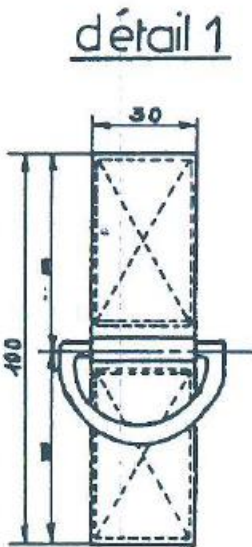
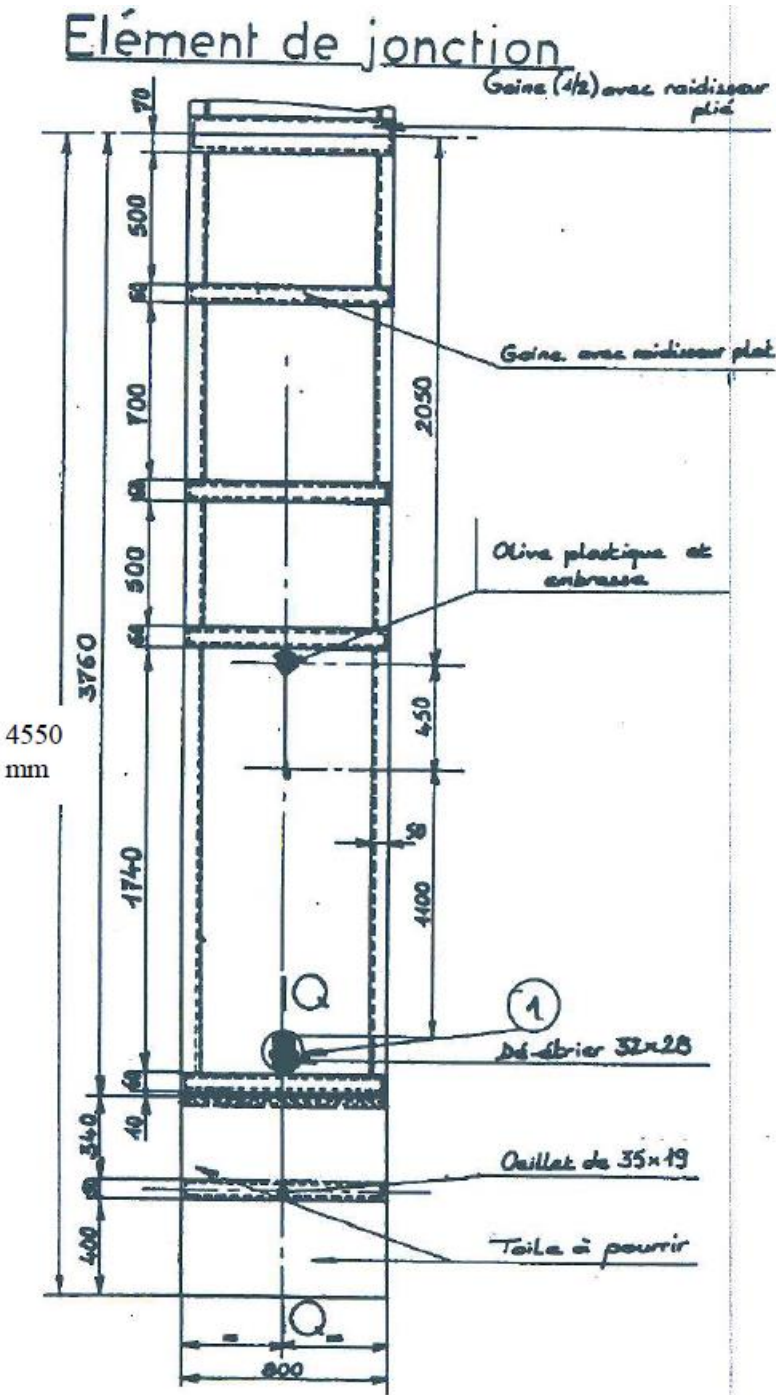
ANNEXE 25 - Plan fenêtre pignon vélum



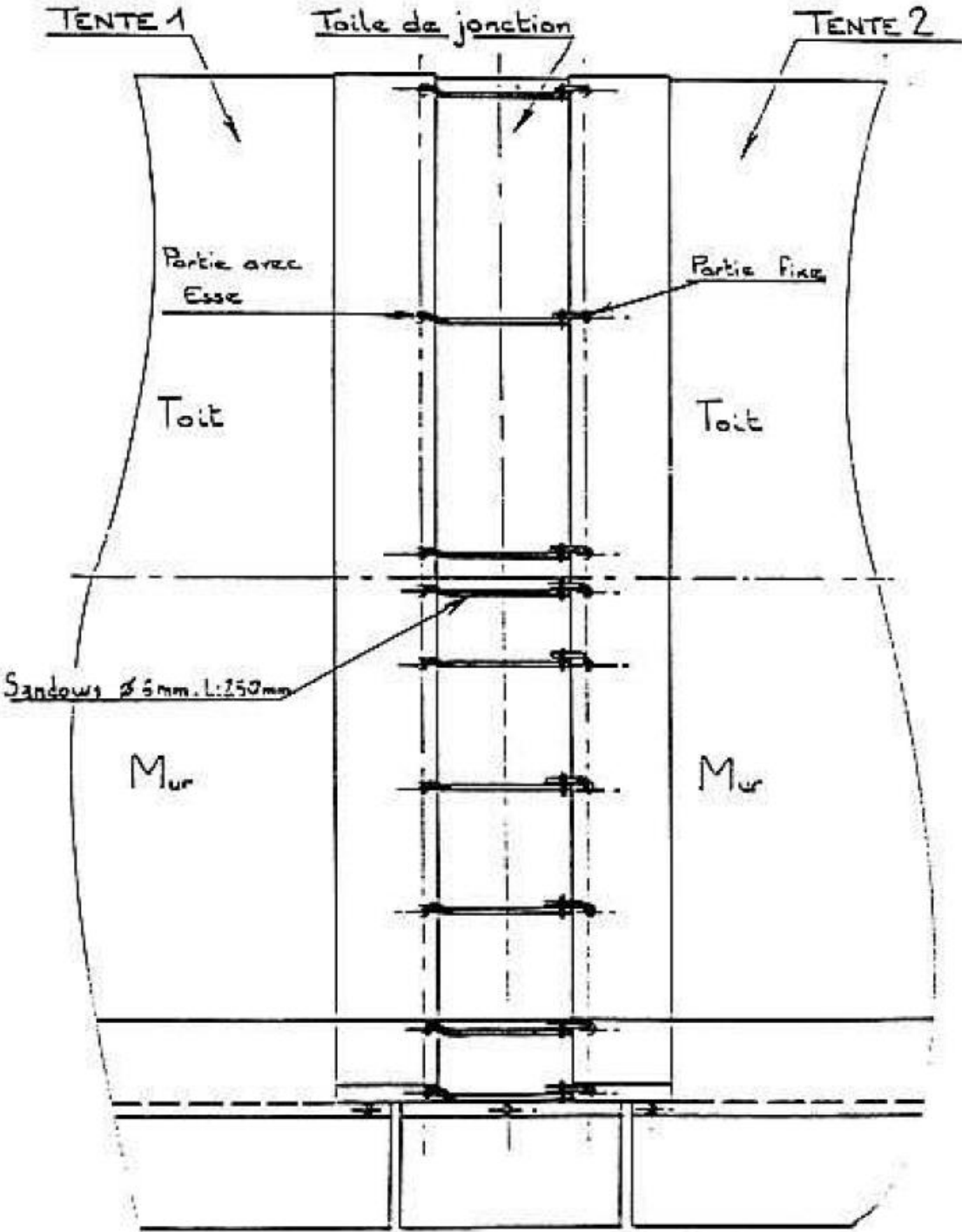
ANNEXE 26 - Plan tapis de sol



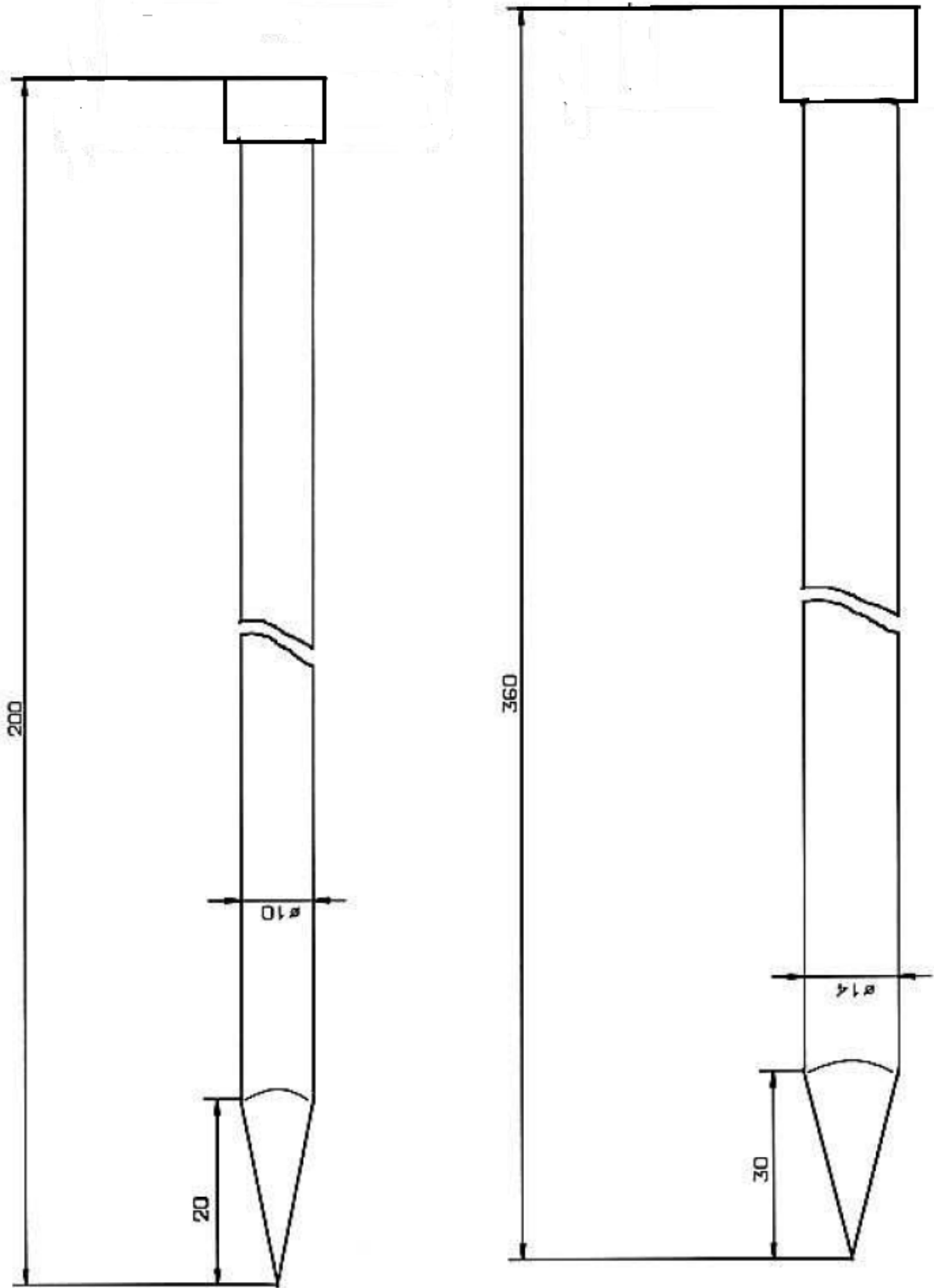
ANNEXE 27 - Plan élément de jonction



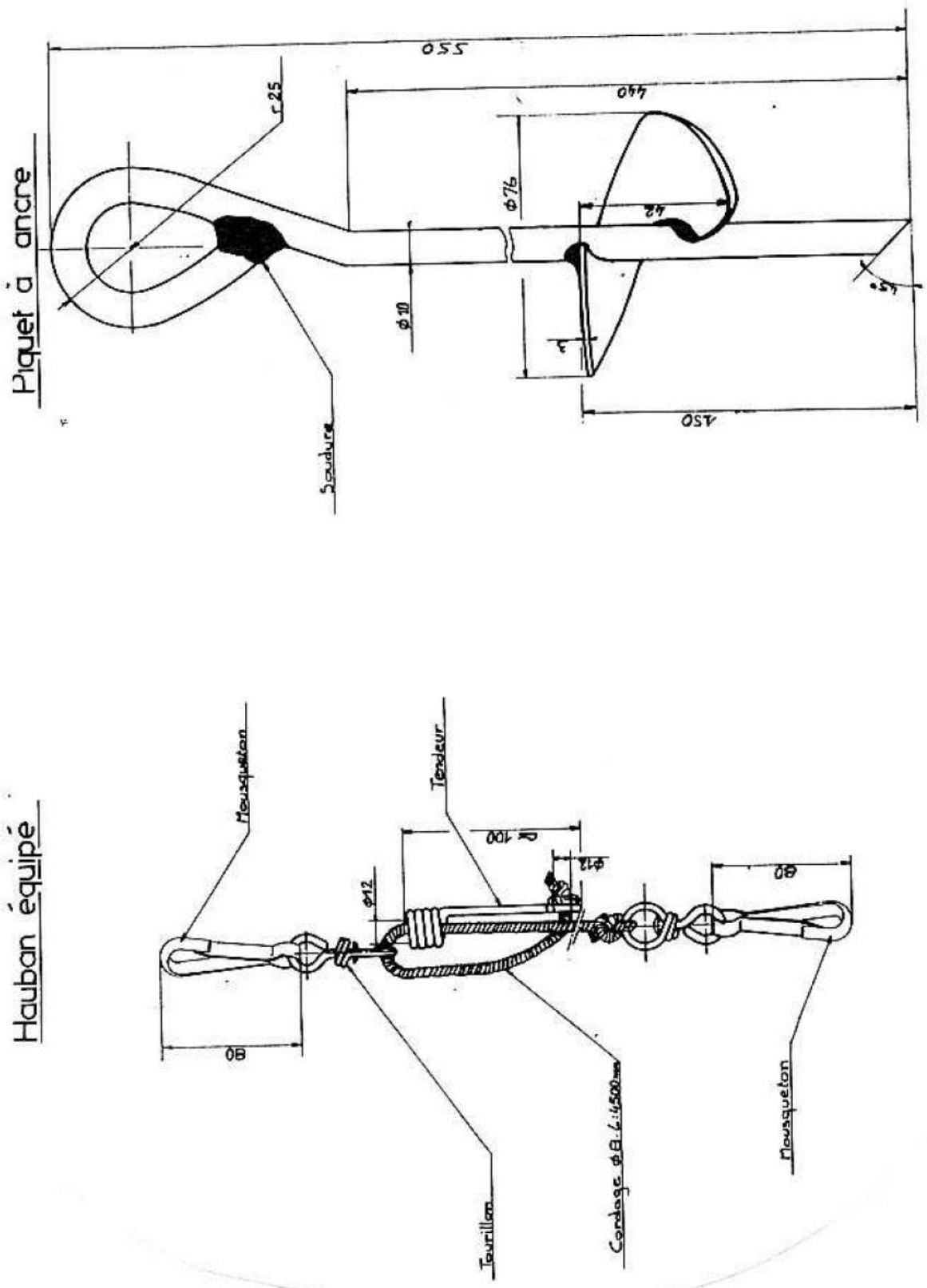
ANNEXE 28 - Plan détail de la mise en place des sandows

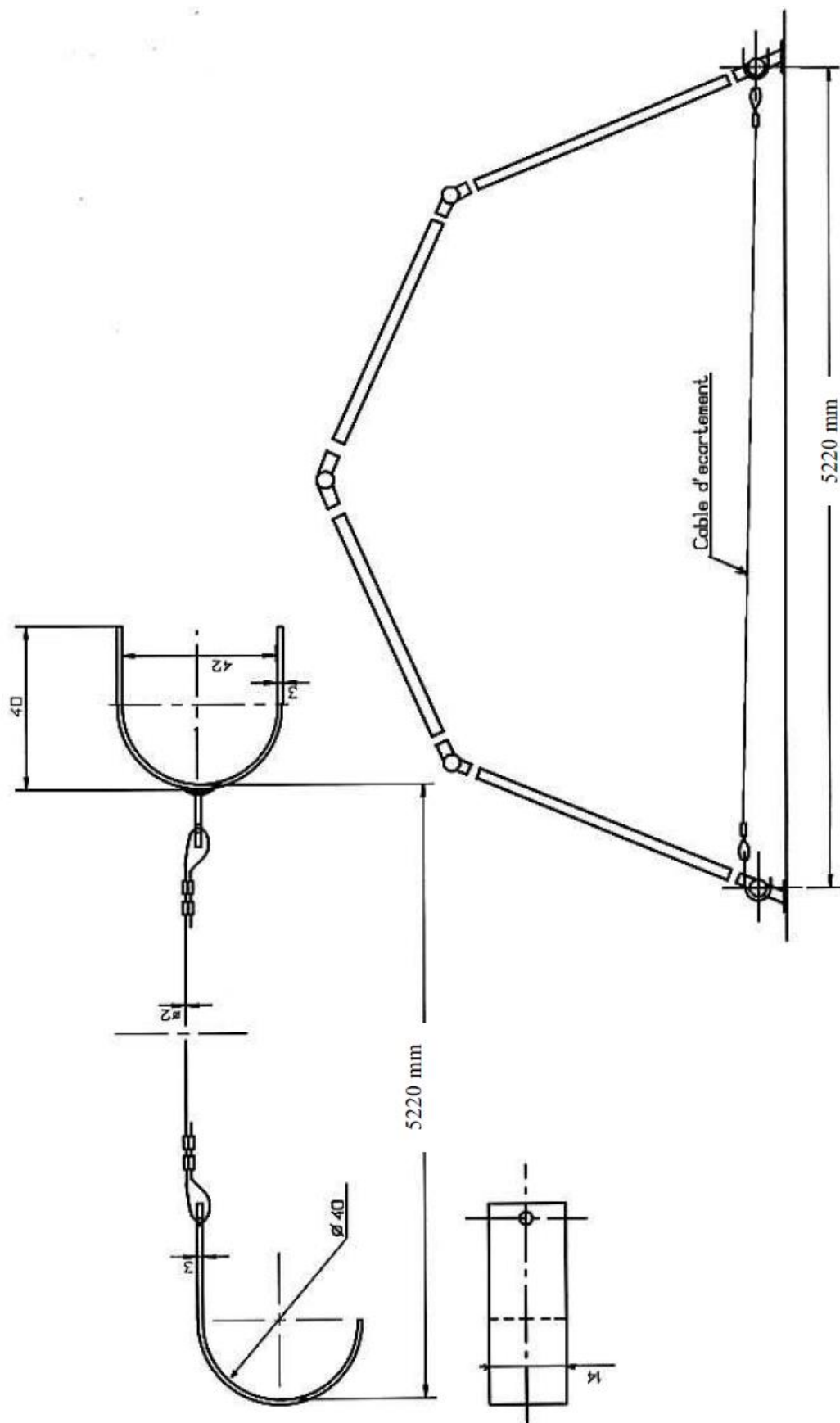


ANNEXE 29 - Plan fiche et piquets



ANNEXE 30 - Plan hauban équipé et piquet à ancre





Technical drawing of a truck chassis (coupe R-R) showing dimensions and components. The drawing includes a side view and a detail view of the rear suspension.

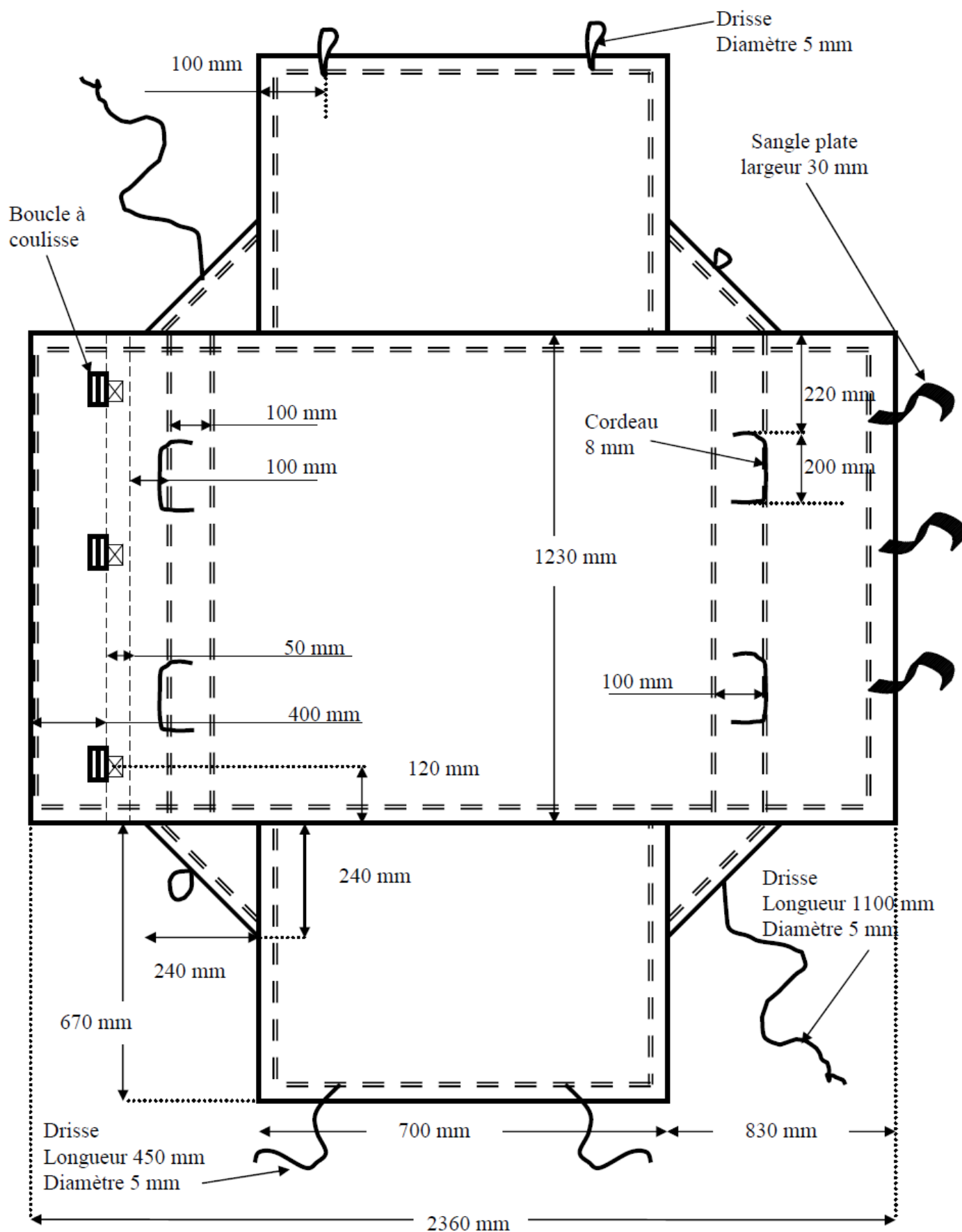
Dimensions:

- Overall width: 200 mm
- Distance between main rails: 630 mm
- Distance between main rails (at rear): 640 mm
- Distance between main rails (at front): 800 mm
- Distance between main rails (at rear): 1620 mm
- Distance between main rails (at front): 1670 mm
- Distance between main rails (at front): 1600 mm
- Distance between main rails (at front): 400 mm
- Distance between main rails (at front): 450 mm
- Distance between main rails (at front): 2800 mm
- Distance between main rails (at front): 30 mm
- Distance between main rails (at front): 80 mm

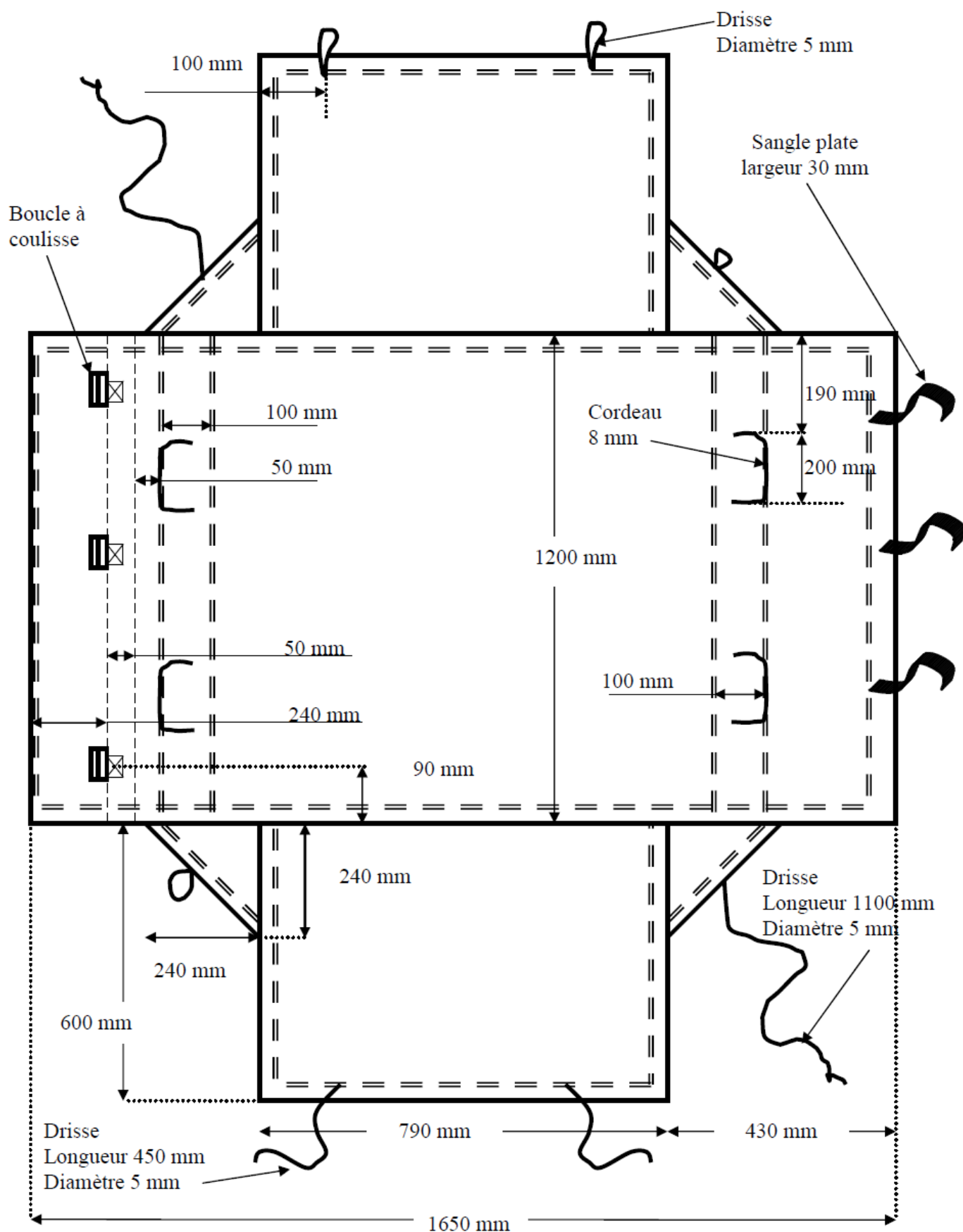
Components and Labels:

- coupe R-R**: Title of the drawing.
- bonde à coulisse**: Sliding hatch.
- R**: Reference point.
- Rail de transport**: Transport rail.
- Renfort en toile à poutre**: Reinforcement in beam fabric.

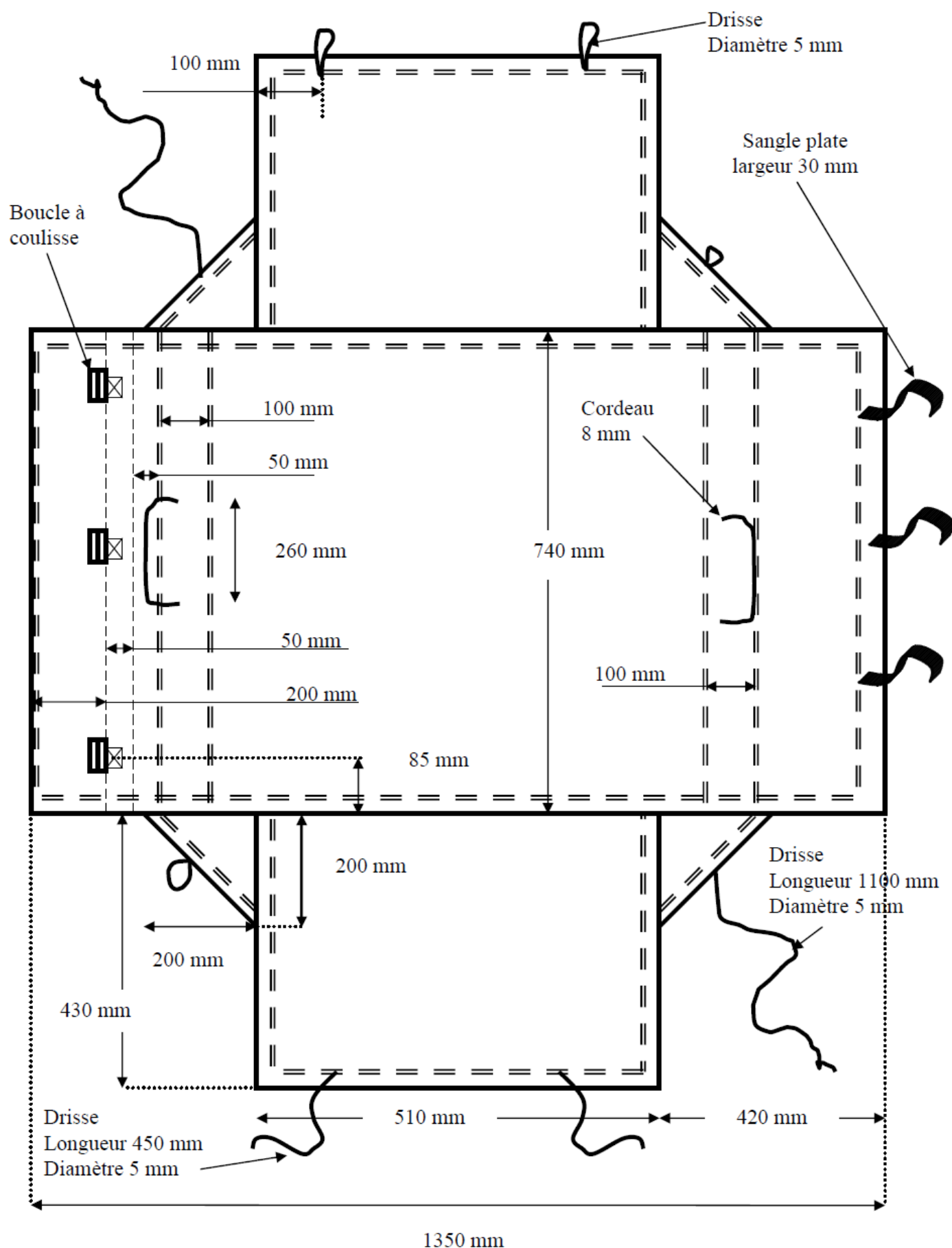
ANNEXE 33 - Plan sac en croix pour entoilage extérieur



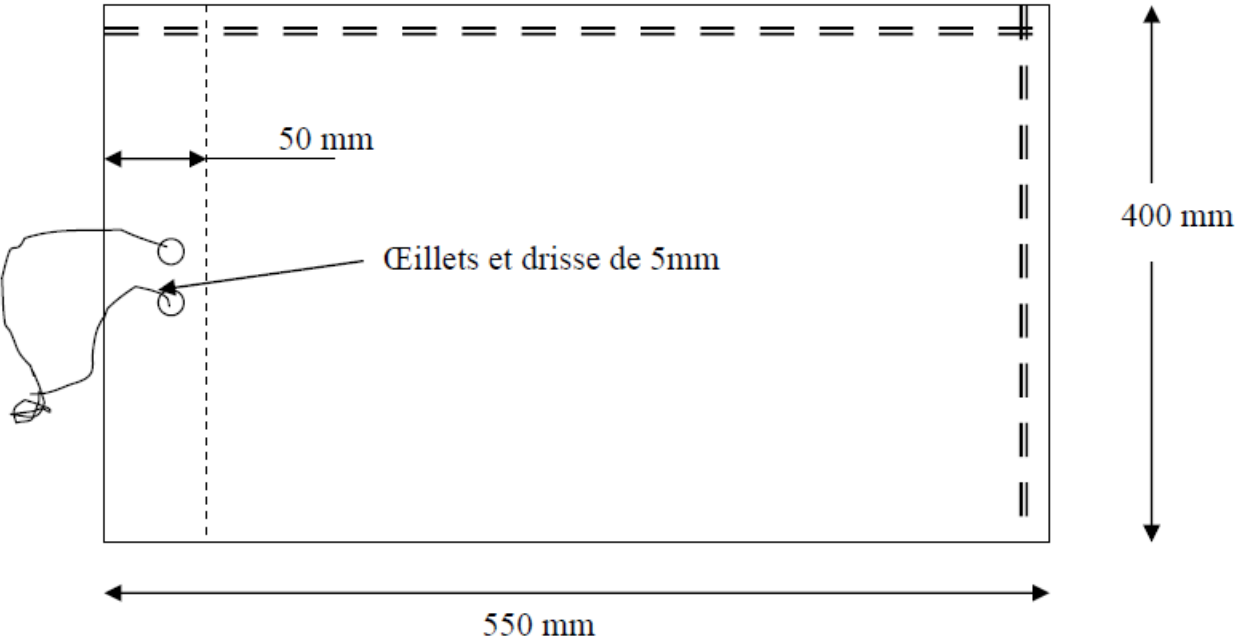
ANNEXE 34 - Plan sac en croix pour vélum



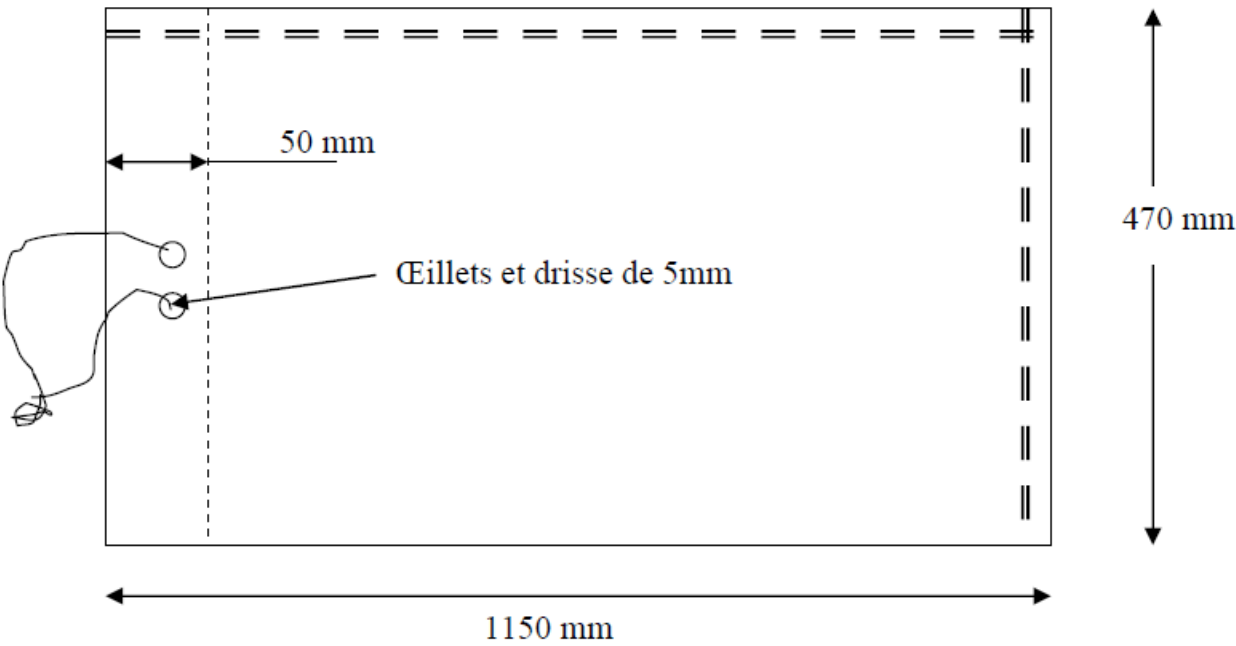
ANNEXE 35 - Plan sac pour tapis de sol



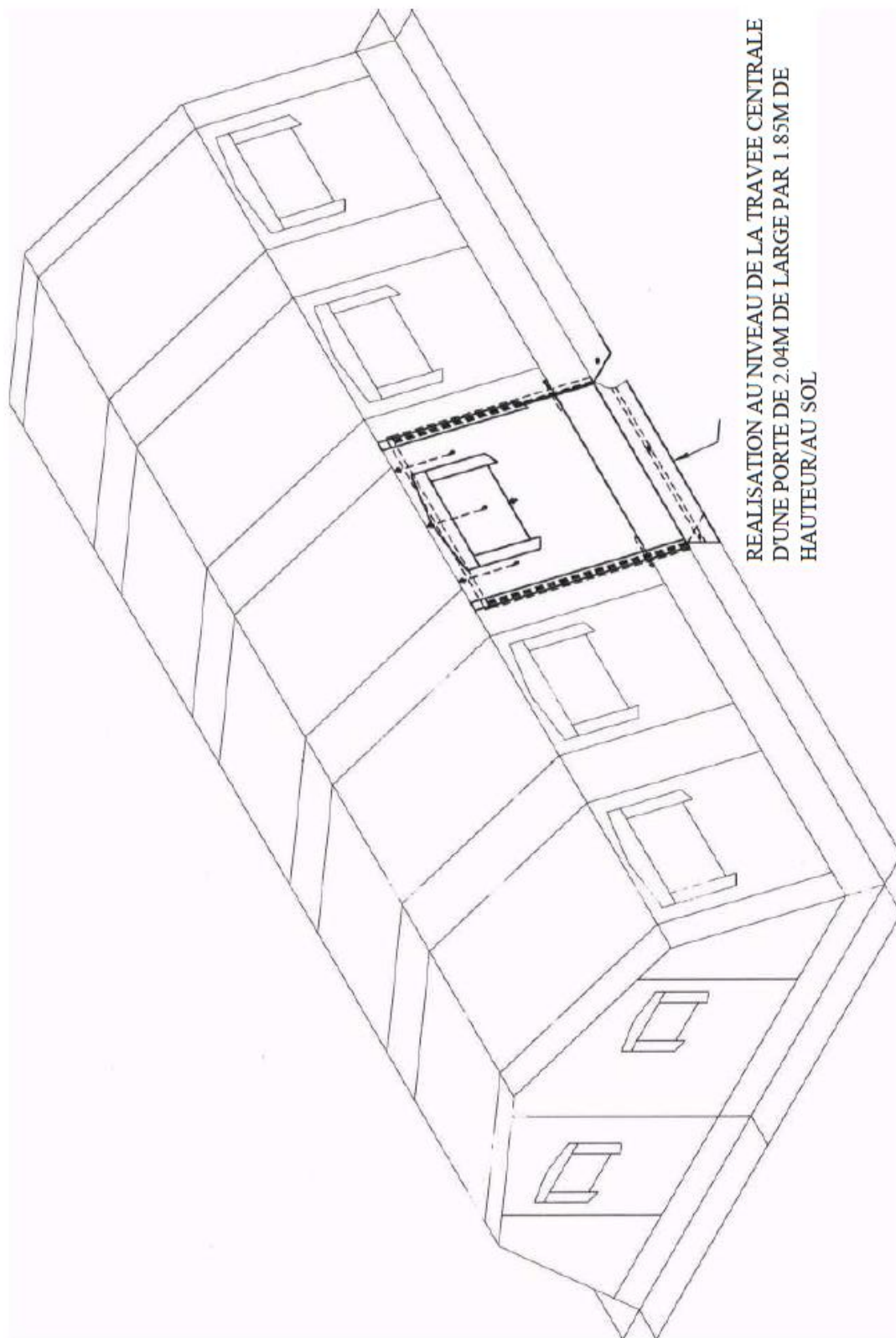
ANNEXE 36 - Plan sacs pour piquets et pour élément de jonction



SAC POUR ELEMENT DE JONCTION



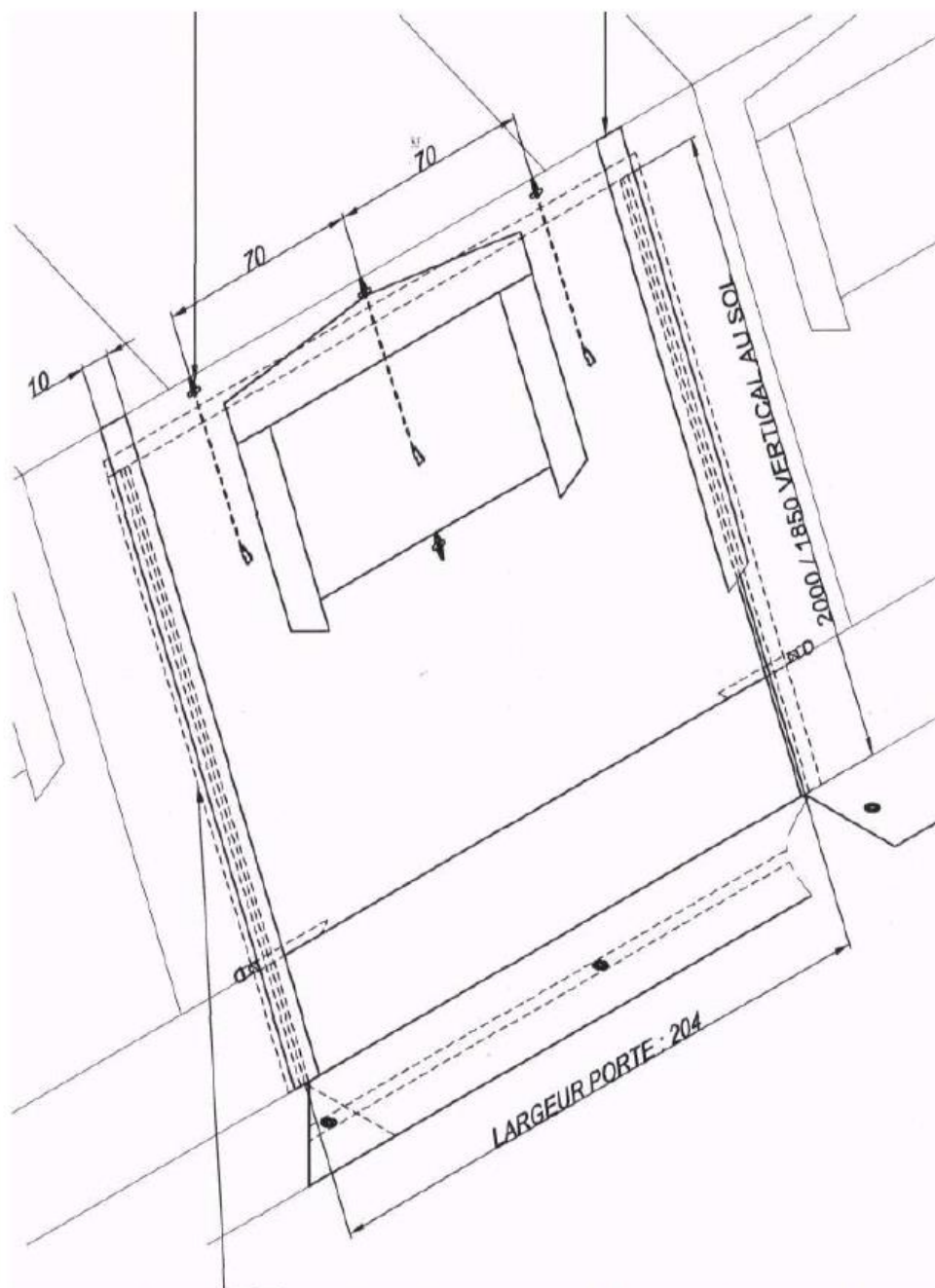
ANNEXE 37 - Plan vue générale avec ouverture latérale



ANNEXE 38 - Plan détail de confection ouverture latérale

RELEVAGE DE LA PORTE CABILLOT + DRISSE

BAVETTE DE RECOUVREMENT D'ETANCHEITE DES FERMETURES



BANDE AUTO-AGRIPPANTE LARGEUR 5CM A L'INTERIEUR POUR ACCROCHAGE DE L'ELEMENT DE CONNEXION

ANNEXE 39 – Première de couverture DTU



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du Commissariat des armées
Centre interarmées du soutien
« Équipements commissariat »**

DOCUMENTATION TECHNIQUE UTILISATEUR

TENTE 55M2 AVEC OUVERTURES LATÉRALES

RAD : 8340SH0000511

1 PHOTO DU MATÉRIEL CONDITIONNÉ ET 1 PHOTO DU MATÉRIEL DEPLOYÉ.

Edition MOIS/ANNÉE